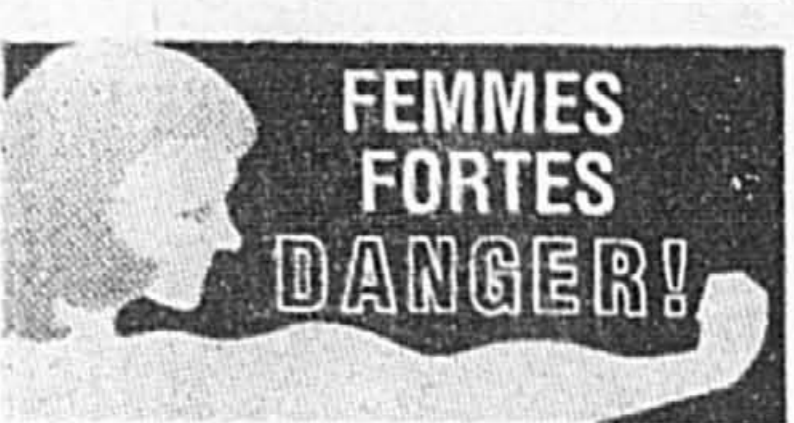


Aujourd'hui



«Lasagne» et «Noriega» coupables de 29 chefs d'accusation sur 56

Roger Lazore est acquitté des dix accusations portées contre lui

S 5 CULTURISME
Linda Gagne, ex-championne du Canada de culturisme, raconte comment les stéroïdes qu'elle prenait afin de concourir avec les meilleures, ont failli gâcher sa vie.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU SAINT-JEROME
Ronald «Lasagne» Cross et Gordon «Noriega» Lazore ont été reconnus coupables hier de 29 des 56 chefs d'accusation qui pesaient contre eux. Quant à Roger Lazore, il a été acquitté des dix accusations portées contre lui.

Le verdict des six hommes et des six femmes qui composaient le jury est tombé un peu après midi trente, après 41 heures de délibérations. Il mettait fin à un long procès entrepris le 1^{er} mars au palais de justice de Saint-Jérôme et impliquant les plus célèbres warriors d'Oka.
«Nous l'avons fait pour la nation, nous le ferons encore», a lancé «Lasagne» à Roger Lazore.

venu le saluer une dernière fois avant qu'il ne retourne en cellule, accompagné cette fois de «Noriega». Appelé à commenter le verdict à sa sortie de la salle d'audience, Roger Lazore a déclaré: «Nous avons raison de faire ce que nous avons fait. Nous avons protégé notre terre, notre peuple et nous le ferions si c'était nécessaire.» Les trois accusés ont accueilli

sans émotion apparente le verdict. Ce ne fut pas le cas toutefois pour l'amie de «Noriega», qui a traversé le cordon de sécurité de la Sûreté du Québec pour aller se jeter dans ses bras avant qu'on ne lui passe les menottes et qu'il ne disparaisse escorté par des gardiens.
Passibles de 14 ans
«Lasagne» a été trouvé coupable de 20 des 40 chefs d'accusation qui pesaient contre lui et «Noriega» de neuf des 16 chefs. Ils sont passibles de 14 ans de prison pour avoir été trouvés coupables de voies de fait graves sur la personne de Francis Jacobs.
C'est d'ailleurs en raison de
VOIR COUPABLES EN A 2

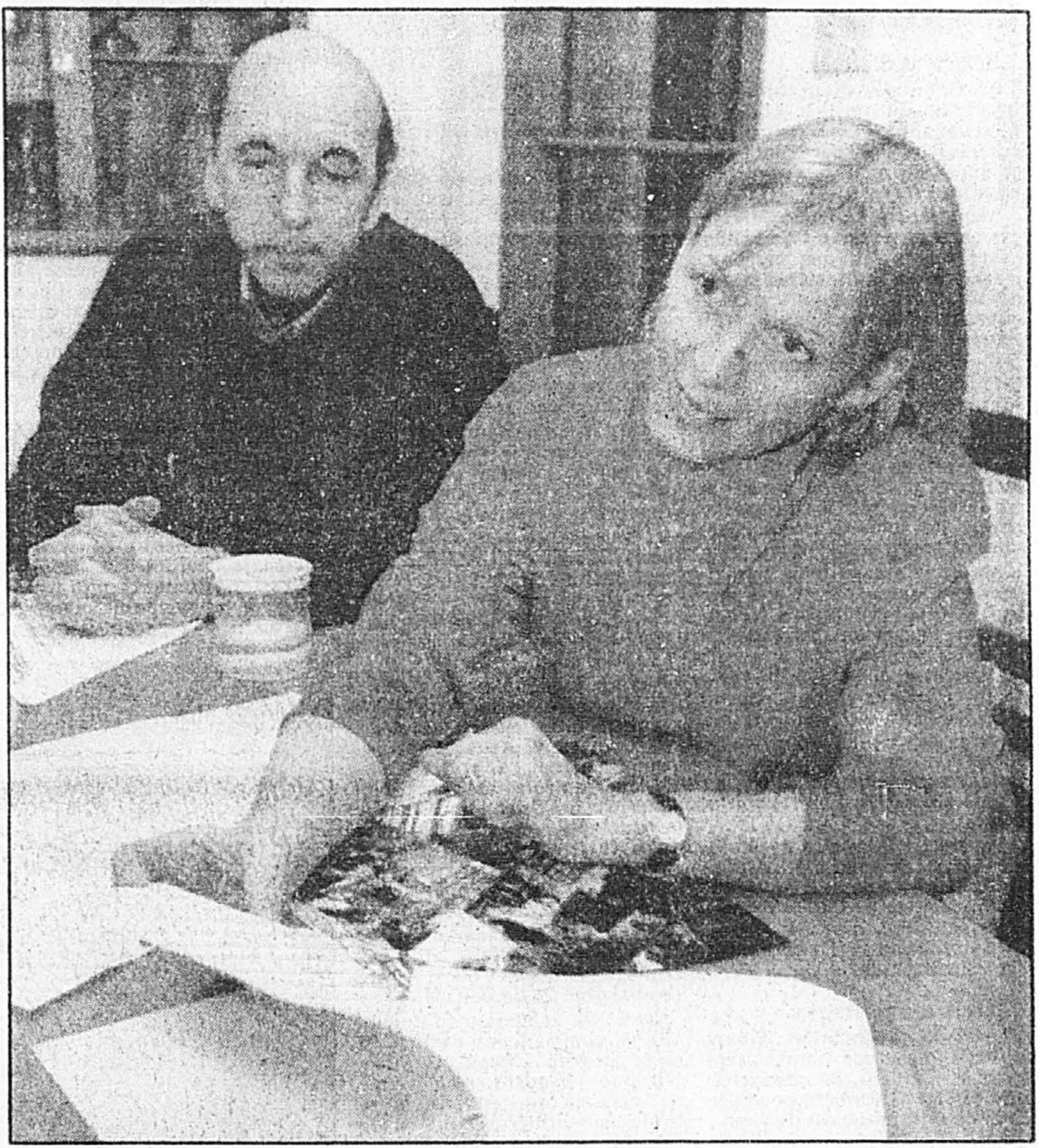
«Lasagne» Cross veut se faire oublier. Page A 3

A 5 MILGAARD
Le juge en chef Antonio Lamer a causé une commotion en Cour suprême en proposant à un témoin dans l'affaire Milgaard de se soumettre au détecteur de mensonge.

Où est la justice? demandent les Lemay

SUZANNE COLPRON OKA
«Épouvantable!... Où est la justice?» Bernard Lemay n'en croyait pas ses oreilles, hier, quand il a appris que les trois warriors n'étaient pas reconnus coupables du saccage de sa maison d'Oka.

Lemay, infirmière à l'hôpital du Sacre-Coeur. La prochaine fois, on va s'arranger nous-mêmes. Ça va aller très mal si jamais les warriors remettent les pieds dans ma cour. Cette fois-là, je ne partirai pas. Les warriors nous ont ridiculisés, ils ne le feront pas deux fois.



Bernard et Solange Lemay se posent des questions sur notre système de justice. Les trois warriors n'ont pas été trouvés coupables du saccage de leur maison. PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

«Je ne m'attendais pas à ça», a lancé ce professeur d'arts plastiques. «Je croyais que les warriors allaient être condamnés d'autant plus que des témoins les ont vus chez nous. Francis Jacob, un Mohawk, a dit qu'ils étaient en train de faire le party. Il a vu des bouteilles de bière et d'alcool dans la cuisine.»
La maison des Lemay, construite sur un magnifique terrain de la paroisse d'Oka, en 1980, a été complètement dévastée pendant la crise amérindienne de l'été 1990. Les travaux de réparation ont nécessité des mois et coûté plus de 80000\$. M. Lemay et sa femme ont vécu cinq mois dans un hôtel de Laval. Un an et demi plus tard, leur ressentiment est encore grand.

Des menteurs?
Andrea Mongeon, dont la maison a aussi été saccagée, partage ce sentiment.
«On dirait bien que mon mari et M. Lemay ont été considérés comme des menteurs par le jury. Dans le fond, les jurés n'ont pas cru leur témoignage. On a pourtant trouvé des empreintes digitales des frères Gordon et Roger Lazore dans notre maison», a expliqué Mme Mongeon.

Elle et son époux, Rejean Mongeon, ont également surpris deux Amérindiennes chez eux pendant la crise. «Elles se sont sauvées à bicyclette avec des vêtements appartenant à mes filles sur le dos», a précisé Mme Mongeon.
Le couple, qui est propriétaire d'une écurie, d'une ferme et d'une clinique vétérinaire dans le rang du Milieu, dans la paroisse d'Oka, estime que le procès des trois warriors n'a pas servi à grand-chose.

«C'est de l'argent perdu. Je me pose sérieusement des questions sur la justice au Québec. Nous, on perd encore de l'argent à cause de la crise. Notre chiffre d'affaires a baissé de 190000\$ depuis cette affaire-là.»

Jean Jolicoeur, de l'Association des propriétaires à l'intérieur du territoire de Kanesatake, croit

«Je ne l'accepte pas», a dit Solange Lemay avec colère, en apprenant la nouvelle du verdict. «Les choses n'en resteront pas là. De quel droit on fait des parties chez les gens? Nous n'avons pas invité les warriors chez nous et les portes de notre maison étaient barrées.»
Les Lemay, comme d'autres résidents d'Oka victimes de la crise amérindienne, pensent que le jury n'a pas fait correctement son travail.
«Je n'ai plus confiance en la justice au Québec, a ajouté Mme

«Je n'ai plus confiance en la justice au Québec, a ajouté Mme

B 1 GALLUP
Le Parti conservateur de Brian Mulroney a atteint un niveau record d'impopularité, 12 p. cent des intentions de vote auprès des électeurs canadiens.

D 1 BOMBARDIER
Laurent Beaudoin, président de Bombardier, a paraphe avec le premier ministre d'Ontario l'achat de l'avionerie de Havilland, à la joie de ses 3000 travailleurs.

D 10 ALGERIE
Le principal responsable du Front islamique du salut, Abdelkader Hachani, a été arrêté à sa sortie d'une mosquée du quartier de Bach Djarrach, dans la banlieue sud d'Alger.

Sommaire

Annonces classées
immobilier..... E1 à E3
marchandises..... E3, E4
emplois..... E4
automobiles..... E5, E6
propositions d'affaires..... D8
Arts et spectacles
informations..... B4 à B8
cine-horaires..... B5
tele-horaires..... B8
television..... B4
Bandes dessinées..... E5
Bridge..... E6
Décès..... E7
Design..... C1 à C7
Economie..... D1 à D8
Editorial..... B2
Etes-vous observateur? ... E1
Feuilleton..... E3
Horoscope..... E2
Le monde..... D10
Loteries — résultats..... A4
Mots croisés..... E6
«Mot mystère»..... E4
Têtes d'affiche..... A8
Sports.....
Chantal Gilbert..... page 5



Discovery s'envole avec la Canadienne Roberta Bondar

d'après CP, AFP et UPI
CAP CANAVERAL

Sept astronautes, dont une Canadienne, ont commencé leur périple dans l'espace à bord de la navette Discovery après son lancement, hier à 9h 53, de Cap Canaveral en Floride.
La mise en orbite réussie du vaisseau à 300 km de la surface de la Terre a permis à l'équipage, dont la neurobiologiste canadienne Roberta Bondar, de mettre aussitôt en route le laboratoire Spacelab dans le cadre d'un ambitieux programme scientifique international. La mission, la première de l'année, durera une semaine. La navette a décollé en douceur avec une heure de retard en raison d'un ciel menaçant.

La neurobiologiste Roberta Bondar, seule femme de l'équipage, et Ulf Merbold, physicien allemand, sont les premiers astronautes étrangers à participer à une mission du programme spatial américain depuis 1985.
Roberta Bondar, 46 ans, de Sault Ste. Marie en Ontario, a inauguré les expériences de la mission en aidant son compagnon astronaute Norman Thagard, de Floride, à mettre en route Spacelab, le laboratoire installé dans les soutes de Discovery.

Vers 13h 30, des images télévisées d'une étonnante qualité ont montré quatre des sept astronautes dans le Spacelab à travers le tunnel de six mètres reliant la cabine de Discovery au laboratoire de construction européenne arrimé dans la soute de la navette.

Moins de cinq heures après avoir quitté la Terre, «le laboratoire Spacelab avait



La neurobiologiste canadienne Roberta Bondar lève les bras pour manifester sa joie avant de se rendre au pas de tir de la navette Discovery. PHOTO AP

50 coups de feu tirés au cours d'un siège de huit heures, à Laval

MARIE-FRANCE LÉGER

L'homme barricadé dans sa résidence du 756, rue Constantin, dans le quartier Fabreville à Laval, s'est rendu à 20h 30 hier aux policiers de la Sûreté du Québec appelés en renfort, après un siège de huit heures au cours duquel il a tiré une cinquantaine de coups de feu.
Jean-Marie Ouellet, un mécanicien de 44 ans, en serait venu à cet acte désespéré après s'être disputé avec sa femme, mardi soir. Cette dernière aurait décidé de le quitter.

Mme Armandine Tessier, une voisine de M. Ouellet, n'arrivait pas à le croire. «M. Ouellet est très gentil. On l'a vu la semaine dernière chez Provigo. Il avait l'air de bonne humeur. Il aide mon mari quand il a des problèmes avec son auto. Autant lui il est fin, autant sa femme a l'air bête. J'ai été très étonnée quand une femme policier m'a dit de ne pas sortir parce que c'était dangereux», a-t-elle dit à La Presse, encore sous le choc.

Le siège a débuté à midi trente, hier. C'est une voisine qui a alerté la police de Laval. «Le beau-frère de M. Ouellet est allé le rencontrer dans la matinée. Il l'a trouvé très bizarre. Ensuite, une voisine nous a appelés. Elle nous a dit que M. Ouellet avait des tendances suicidaires», a expliqué le lieutenant Louis Beshara, de la police de Laval.

Quand les policiers sont arrivés, l'homme a commencé à tirer. Une vingtaine de maisons ont été évacuées. Les policiers de Laval ont fait le tour des maisons avoisinantes pour demander aux résidents de ne pas sortir et de s'enfermer dans leur sous-sol, toutes lumières éteintes.

VOIR SIÈGE EN A 2

SUITE DE LA UNE

COUPABLES

«Lasagne» et «Noriega» coupables de 29 chefs d'accusation sur 56
L'importance de cette accusation que le procureur de la Couronne, Me François Brière, a demandé au juge Benjamin Greenberg d'ordonner immédiatement la détention de Gordon Lazore jusqu'au prononcé de la sentence.

«Il s'agit d'un crime grave et rien nous indique que l'accusé, qui demeure à Akwesasne, reviendra ici lors du prononcé de sa sentence», a souligné le représentant de la Couronne.

Les jurés n'ont retenu en revanche aucune des accusations portées contre les trois accusés relativement au saccage de la maison du couple Bernard Lemay et de bâtiments appartenant au vétérinaire Réjean Mongeon. Il en va de même pour les dommages causés à des biens appartenant à Bernard Patry.

Le jury a aussi rejeté sept des huit chefs de menace à l'endroit de militaires, mais il a retenu les accusations de possession d'armes devant les soldats. La seule menace qui a conduit à un verdict de culpabilité, est celle où «Lasagne» a poussé le soldat Michel Roy sur des fils barbelés, une scène que l'on voit très bien sur une cassette vidéo.

Les accusations d'assaut contre le chef du conseil de bande de l'époque, George Martin, et son adjoint, Jerry Etienne, n'ont pas davantage été retenues.

Réactions diverses

Me Brière s'est dit ni content ni insatisfait du verdict. «Ce que nous voulions est que ces trois accusés soient jugés par leurs pairs, ce qui s'est produit», s'est-il borné à dire.

Me Brière a expliqué le rejet des graves accusations de vandalisme par le fait que personne n'avait vu qui avait fait ces gestes. «Nous n'avions qu'une preuve circonstancielle à ce sujet», a-t-il reconnu.

En revanche, les procureurs de la défense, Mes Peris et Young, se sont montrés dans l'ensemble satisfaits du jugement, allant jusqu'à dire que leurs clients avaient eu un procès équitable. Ils pensent cependant que les jurés ont été durs à l'endroit de Gordon Lazore relativement aux accusations de possession d'armes.

Me Peris a aussi tenu à souligner que lorsque Cross et Roger Lazore disent être prêts à recommencer, ils veulent parler de la protection de leur territoire. «Ils ne parlent aucunement de voies de fait», croit-il.

Me Peris a aussi souligné que les trois accusés ont été déçus de ne pas voir beaucoup de membres de la communauté amérindienne venir les appuyer durant ce long procès.

Les réactions les plus négatives sont venues du vétérinaire d'Oka, M. Réjean Mongeon, qui s'est dit frustré du verdict. Il a rappelé avoir perdu des dizaines de milliers de dollars à l'occasion de l'été chaud d'Oka.

Retour des militaires

Le travail de Mes Brière, Young et Peris n'est pas pour autant terminé. Demain, ils rencontreront le juge Greenberg pour discuter de certains points de droit.

Lundi auront lieu les représentations sur sentence. Me Brière a l'intention de faire témoigner des militaires, principalement le major Alain Tremblay, dans le but de démontrer que «Lasagne» et «Noriega» représentent un danger pour la paix publique, principalement pour la population d'Oka. «Nous voulons dé-

montrer que ces individus étaient très bien armés et qu'ils peuvent refaire les mêmes gestes», a ajouté Me Brière.

Ce substitut du procureur général pour le district judiciaire de Terrebonne n'a pas dévoilé quelle peine d'emprisonnement il réclamera. Elle sera toutefois supérieure à un an.

Il ne faut pas oublier que Cross et G. Lazore ont été gardés derrière les barreaux du 26 septembre 1990 à la fin de mars 1991, soit pendant près de sept mois. Quand vient le temps de rendre une sentence, une détention préventive compte généralement pour le double. Pour sa part, Roger Lazore a été détenu durant quatre mois et demi pour rien, si l'on se base sur le verdict des jurés à son égard. □

LEMAY

Où est la justice? demandent les Lemay aussi que le procès des warriors n'a pas permis de découvrir toute la vérité sur les événements de l'été indien.

«C'est un problème politique, a-t-il dit. Mais la décision du jury ne me surprend pas du tout. Moi, j'ai été évacué pendant 78 jours durant la crise. On ne peut pas accuser les Indiens de tous les actes de vandalisme. Il y a aussi des Blancs qui y ont pris part.»

M. Jolicœur réclame une enquête publique sur ces deux mois et demi de crise. □

BONDAR

Discovery s'envole avec la Canadienne Roberta Bondar

terminé sa mise en route», a annoncé Karry Fluegel, commentatrice officielle de la NASA, au centre spatial de Houston.

Discovery emporte dans l'espace des échantillons divers, parmi lesquels des embryons de souris, des larves de mouche, des oeufs de grenouille et des graines céréalières, à partir desquels l'équipage conduira quelque 55 expériences scientifiques en apesanteur.

La mission se veut une vitrine de la coopération internationale que la NASA entend promouvoir à la fin de la décennie avec sa station orbitale Freedom.

L'astronaute canadienne Roberta Bondar est l'une des deux spécialistes de charge utile de la mission qui réaliseront 43 expériences, notamment sur la microgravité, au nom du Canada et de 12 autres pays.

«C'est passionnant d'assister à un lancement réussi», a déclaré le ministre des Sciences du Canada, William C. Winegard. «Nous sommes heureux de voir le Canada jouer un rôle aussi important dans le cadre de cette mission internationale et nous sommes tous, évidemment, très fiers du docteur Bondar.» Des cadres supérieurs de l'Agence spatiale canadienne étaient sur place.

L'équipage du tandem Discovery-Spacelab est divisé en deux équipes — rouge et bleue — qui se relayeront 24 heures sur 24.

La bleue, composée de Ronald Grabe, commandant de la mission, Stephen Oswald, copilote, Norman Thaggard, responsable de la charge utile, et de la neurobiologiste Roberta Bondar, de l'Agence spatiale canadienne, a commencé à remplir la première journée de travail en orbite consistant à mettre en marche les innombrables équipements montés à bord du Spacelab.

Quatre heures après leur départ de Floride, l'équipe rouge, composée de David Hilmers, William Readdy, spécialistes de mis-



Le warrior Roger Lazore a été acquitté hier des dix chefs d'accusation qui pesaient contre lui en rapport avec la crise d'Oka. On le voit ici, libre comme l'air, en compagnie de ses avocats, Mes Jullo Peris (à gauche) et Owen Young.

PHOTO JEAN-YVES LÉTOURNEAU, La Presse

sion et Ulf Merbold, astronaute allemand de l'ESA, a de son côté entamé sa période de huit heures de sommeil au pont inférieur de la navette.

Au cours des sept jours de mission, plus de cinquante expériences scientifiques, conçues aux États-Unis, dans 11 pays d'Europe, au Japon au Canada et même en Chine, doivent être consacrées à l'étude du comportement des organismes vivants et des matières inertes en apesanteur.

Ces études, spécialement en ce qui concerne les modifications physiologiques enregistrées chez l'être humain en apesanteur, sont essentielles pour la poursuite des travaux sur les stations spatiales de l'avenir, à bord desquelles les équipages devront être capables de rester plusieurs mois sans éprouver les symptômes associés au «mal de l'espace» dont sont

victimes aujourd'hui les astronautes.

Ces symptômes vont de phénomènes similaires au mal de mer — nausées, vomissements — à des épisodes de désorientation et à des modifications physiologiques importantes, comme l'afflux du sang et des fluides vers la partie supérieure du corps.

Aussitôt la navette calée sur son orbite à 301 km d'altitude, l'équipage a également eu à tester le réseau complexe de communications.

En effet, contrairement à la coutume, le vol n'est pas sous la seule autorité du centre spatial de Houston (Texas), qui contrôle la navette. La partie Spacelab reçoit quant à elle ses instructions du centre Marshall de Huntsville (Alabama). Là sont réunis des centaines de savants suivant leurs expériences, conduites à 300 km

au dessus de leur tête, grâce à un réseau sophistiqué de communications. □

SIÈGE

50 coups de feu tirés au cours d'un siège de huit heures, à Laval

Mme Micheline Thibault, du 772, Constantin, est restée deux heures et demie toute seule dans son sous-sol. «Ça commençait à être stressant. L'entendais les balles siffler. J'avais allumé la télévision quand même pour voir ce qui se passait, mais je n'osais pas regarder dehors», a-t-elle indiqué.

C'est son mari, coincé chez son beau-frère parce que le périmètre de sécurité l'empêchait de rentrer chez lui, qui lui a finalement ouvert la porte du sous-sol, à 20 h 30, pour lui dire que tout était terminé. «Notre fille était

avec moi. C'est mon beau-frère qui était allé la chercher à l'école», a précisé M. Thibault.

Les directions des trois écoles du quartier, Petit-Prince, Marc-Aurèle Fortin et Curé Antoine-Labelle, ont été avisées par la police de ne pas laisser les enfants sortir avant que les parents ne viennent les prendre.

À l'école primaire Petit-Prince, rue Fleury, on suivait les consignes à la lettre. «Les enfants qui prennent les autobus d'écoliers sont partis à 15 h 30. Les autres ne sont pas partis avant l'arrivée de leur famille. Il y a encore des parents qui se présentent», a dit la secrétaire de l'école, Mme Johanne Gravel, vers 17 h.

À 18 h, le Groupe d'intervention tactique de la Sûreté du Québec a pris le contrôle du périmètre. Les policiers ont commencé à négocier avec le forcené au téléphone. Celui-ci continuait à tirer à intervalle régulier. Il était armé d'un fusil de calibre 20, une carabine .22 et une carabine de chasse longue portée. 270.

Jean-Marie Ouellet s'est finalement rendu à 20 h 30 sans que les policiers aient tiré un seul coup de feu. Personne n'a été blessé. «Il n'a jamais été question de pénétrer à l'intérieur. Nous voulions une reddition sans violence. D'ailleurs, le monsieur était très calme quand il s'est rendu. Il a pris le temps d'éteindre les lumières avant de sortir», a dit l'agent Richard Bourdon, des relations publiques de la SQ. L'homme a été conduit au quartier général de la SQ, hier soir, pour y être interrogé. Il devrait comparaître aujourd'hui au Palais de justice de Montréal. Il n'avait aucun antécédent judiciaire.

«En tout cas, quand j'ai su que c'était M. Ouellet, je ne sentais plus mes jambes. C'est un gars très sociable. L'été, quand lui et sa femme parlent sur le balcon, il ont l'air d'un couple d'amoureux», a repris Mme Tessier. Le couple a deux enfants, des jeunes près de la vingtaine, qui n'étaient pas dans la maison au moment du drame. □



La navette Discovery paraissait s'élever le long des drapeaux des États-Unis et de la mission, hier, au Centre spatial Kennedy.

PHOTO ASSOCIATED PRESS

Tirage d'hier
Le Lotto 6/49 12 30 40 46 47 49 (22)
E-X-T-R-A 2 8 1 3 0 0

La Quotidienne à trois chiffres **544**
tirage d'hier à quatre chiffres **9255**

ABONNEMENT 285-6911	ANNONCES CLASSEES
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30	Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 285-7111
REDACTION 285-7070	GRANDES ANNONCES
PROMOTION 285-7100	Détailants 285-7202
COMPTABILITE	National, Télé 285-7306
Grandes annonces 285-6892	Vacances, Voyages 285-7265
Annonces classées 285-6900	Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe»

Enregistrement: numéro 1400 • Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



JEUDI 23 JANVIER 1992 **04-4-01**

SAMEDI DANS La Presse

CAHIER SPÉCIAL DE 20 PAGES À CONSERVER

ECCE HOMO

Où s'en va l'homme? Que nous réserve le XXI^e siècle? Quelles seront les conséquences de la mondialisation? Un document unique publié à plus de 20 millions d'exemplaires par 23 quotidiens dans le monde.



«Lasagne» n'a plus qu'un désir: se faire oublier et oublier la crise d'Oka

d'après Canadian Press
SAINT-JEROME

■ Ronald «Lasagne» Cross a déclaré vouloir oublier la crise d'Oka une fois pour toutes et faire quelque chose de sa vie.

«Ma vie est un tel fouillis», a dit Cross. «Je veux que les gens m'oublient.»

Cross a fait ces commentaires dans une entrevue donnée quelques instants avant qu'un jury ne le reconnaisse coupable d'un grand nombre d'accusations relatives à la crise d'Oka, confrontation entre les autochtones, la police et l'armée qui a duré 78 jours. Cross pourrait écoper d'une peine d'emprisonnement de plus de 25 ans pour les chefs d'accusation relatifs aux délits concernant la possession d'armes et les voies de fait, si le juge se prononce pour la peine maximum.

La présentation des arguments avant le prononcé de la sentence commencera lundi prochain.

Cross, 34 ans, a été le warrior le plus visible durant la crise d'Oka, apparaissant souvent sur les photographies de presse et dans les reportages télévisés, parfois avec un foulard lui couvrant le nez et la bouche.

Ironiquement, il avait quitté un emploi à New York, sa ville natale, où il travaillait sur les charpentes métalliques des édifices, pour venir à Ottawa se reposer et rendre visite à sa mère juste avant l'éclatement de la crise.

Quand il le pourra, Cross dit qu'il veut se rendre dans un endroit où il ne serait pas reconnu et recommencer à neuf avec sa femme et leur nouveau-né.

Il ne saura pas avant la semaine prochaine ce que sera sa peine, mais il doit aussi se battre contre ce qu'il dit être «un problème d'alcool et de drogue.»

Cross a passé plus de sept mois en détention depuis la fin de la crise. Il a obtenu sa remise en liberté sous caution le printemps dernier, mais celle-ci a été révoquée parce qu'il ne s'est pas présenté en cour vers la fin du procès.

La police dit avoir retrouvé Cross dans une piquerie à Montréal. Cross soutient qu'il était à une partie chez des amis pour se distraire.

Son avocat, Julio Peris, a déclaré au tribunal que Cross «a craché sous la pression.»

Même quand Cross était libre, il n'a pas pu travailler parce qu'il devait être présent en cour.

«Vous avez beaucoup de temps pour réfléchir, et cela devient déprimant, alors vous commencez à boire,» de dire Cross.

«J'ai bu quelques verres, c'était naïf, mais vous imaginez que la boisson atténua la douleur,» a expliqué Cross en ajoutant qu'il n'essayait pas de s'enfuir, mais de s'échapper pour quelques heures.

Durant le procès, le procureur de la Couronne François Brière a qualifié Cross de «criminel de droit commun,» qui avait non seulement violé la loi canadienne, mais s'était retourné contre ses frères Mohawks.

S'attendant à être trouvé coupable, Cross a soutenu «qu'il fallait des boucs émissaires, qu'il fallait que quelqu'un paie.»

Et ce quelqu'un, selon lui, c'était lui. «Ils (les policiers) voulaient que ce soit moi qui paie, a-t-il affirmé. Mais ils ont mis la main sur un homme bien ordinaire, ils n'ont pas eu un warrior célèbre.»

Son coaccusé, Gordon «Noriega» Lazore, également trouvé coupable, a clamé après le verdict: «Nous avons raison de faire



Ronald «Lasagne» Cross (à gauche) et Gordon «Noriega» Lazore.

ce que nous avons fait. Nous avons protégé la terre, les gens et nous recommencerions s'il le fallait.»

Pour John Cree, conseiller spirituel des Mohawks, il s'agit d'une affaire «à sens unique,»

puisque seuls des autochtones ont été accusés.

«Les soldats et les policiers ont fait plusieurs choses illégales, a-t-il soutenu, mais ils ne sont accusés de rien. Nous ne nous attendions pas à obtenir justice.»

Un incendie rase l'ancien entrepôt de Steinberg

ANDRÉ CEDILLOT

■ Les pompiers de Montréal ont dû utiliser un bélier mécanique pour venir à bout d'un spectaculaire incendie qui s'est déclaré, hier matin, dans l'un des anciens entrepôts de la compagnie Steinberg, dans l'Est de la ville.

Le feu, qui a fait rage pendant deux bonnes heures, a été allumé accidentellement par un ouvrier qui s'affairait, à l'aide d'un chalumeau, à mettre en pièces une vieille chambre froide de l'immense bâtiment désaffecté de 480 000 pieds carrés.

«Les employés ont à peine eu le temps de sortir. Les flammes ont pris naissance dans un isolant sous le toit et se sont propagées à une vitesse foudroyante», a déclaré Gino Forlini, qui supervise les travaux de démolition en cours depuis quelques semaines à l'entrepôt du 5400 rue Hochelaga.

Répondant à une alerte générale, pas moins de 125 pompiers ont combattu l'élément destructeur par une température glaciale. Aucun d'entre eux n'a été autorisé à foncer à l'intérieur de la bâtisse en feu. Toutes les manœuvres ont été faites de l'extérieur.

A un certain moment, le feu, qui s'étendait sur une superficie d'environ 30 000 pieds carrés, était d'une telle intensité que la structure de l'édifice menaçait de s'effondrer. «Les poutres de fer se sont littéralement tordues sous l'effet de la chaleur. Il y avait trop de danger, c'est pourquoi on a démolé la façade au moyen d'un bélier mécanique», a expliqué le chef de division Pierre Sénécal, du Service de prévention des incendies.

Sur les lieux, personne n'était en mesure de préciser ce qu'il adviendrait des installations de la rue Hochelaga, qui appartiennent à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sa filiale, la Société immobilière Trans-Québec, depuis la vente de l'empire Steinberg à l'homme d'affaires québécois Michel Gaucher, il y a un peu plus de deux ans.



Tous les moyens étaient bons pour combattre le feu, y compris un bélier mécanique.

Louise Roy songe à quitter la présidence de la STCUM en mars prochain

Une profonde mésentente règnerait entre la présidente directrice générale et le président du conseil d'administration, Robert Perreault

PIERRE BELLEMARE

■ Un différend larvé oppose la présidente directrice générale de la Société de transport de la CUM, Louise Roy, et le président du conseil d'administration, le conseiller montréalais Robert Perreault.

La mésentente est tellement profonde que Mme Roy n'est pas encore certaine d'accepter, le 1er mars, un renouvellement de son mandat, qui doit précisément lui être proposé bientôt par le conseil d'administration de la STCUM.

En substance, Mme Roy se sentirait plutôt embarrassée par une forme d'ingérence à laquelle se livrerait M. Perreault. Un cadre à résumé ainsi la situation: «Depuis qu'il a perdu son siège de vice-président du comité exécutif de Montréal, au lendemain des élections municipales de 1990, M. Perreault a tendance à se prendre pour le pdg de la STCUM.»

En raison de cette «présence envahissante», Mme Roy s'est montrée discrète sur la scène publique, particulièrement durant la saga provoquée par la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, une réforme qui forçait les municipalités à se substituer au gouvernement québécois pour assurer notamment le financement de diverses sociétés de transport.

Des membres de l'entourage de Mme Roy ont aussi indiqué à La Presse, hier, que sa décision d'accepter ou non un nouveau mandat de cinq ans à la STCUM «sera prise avant la fin du mois. Mme Roy prendra la parole, le 4 février, devant la Chambre de commerce de Montréal. Elle nous a fait savoir qu'elle sera alors fixée sur son avenir à la direction de la Société de transport.»

D'autres proches collaborateurs de Mme Roy ont confié que M. Perreault aurait même tenté, l'automne dernier, d'avoir sa tête. «Mais sa démarche a échoué, principalement parce que la crédibilité de M. Perreault a considérablement

diminué auprès du maire Jean Doré et de ses autres collègues du conseil municipal de Montréal.»

«Les tiraillements entre M. Perreault et les maires de Laval et de la Rive-Sud ont également contribué, ces derniers mois, à miner la crédibilité du président du conseil d'administration de la STCUM», ajoute-t-on.

Approche trop socialisante
Ces tiraillements ont éclaté au grand jour, le mois dernier, au moment où les maires de Laval, Gilles Vaillancourt, et de Boucherville, Hugues Aubertin, ont voulu remettre en question le mandat de deux ans (1991-92), accordé à M. Perreault comme président du Conseil métropolitain du transport en commun.

Les membres de cet organisme, regroupant les trois sociétés de transport en commun du Montréal métropolitain (STCUM, Laval et Rive-Sud), ont cependant résolu de porter la carte régionale de 52\$ à 69\$ par mois, malgré l'opposi-

tion vivement exprimée par M. Perreault.

«Celui-ci a une approche, une philosophie trop socialisante du transport en commun, laisse tomber un maire de banlieue. M. Perreault ne semble pas avoir compris que l'État-Providence, c'est maintenant fini.»

«Il souhaiterait faire partager le déficit du transport en commun par l'ensemble des contribuables au lieu d'augmenter la part des usagers. Il s'agit d'un point de vue que je ne peux pas partager. M. Perreault est aussi un homme qui cherche à repousser les problèmes plutôt que de les affronter», poursuit un autre membre du Conseil métropolitain du transport en commun.

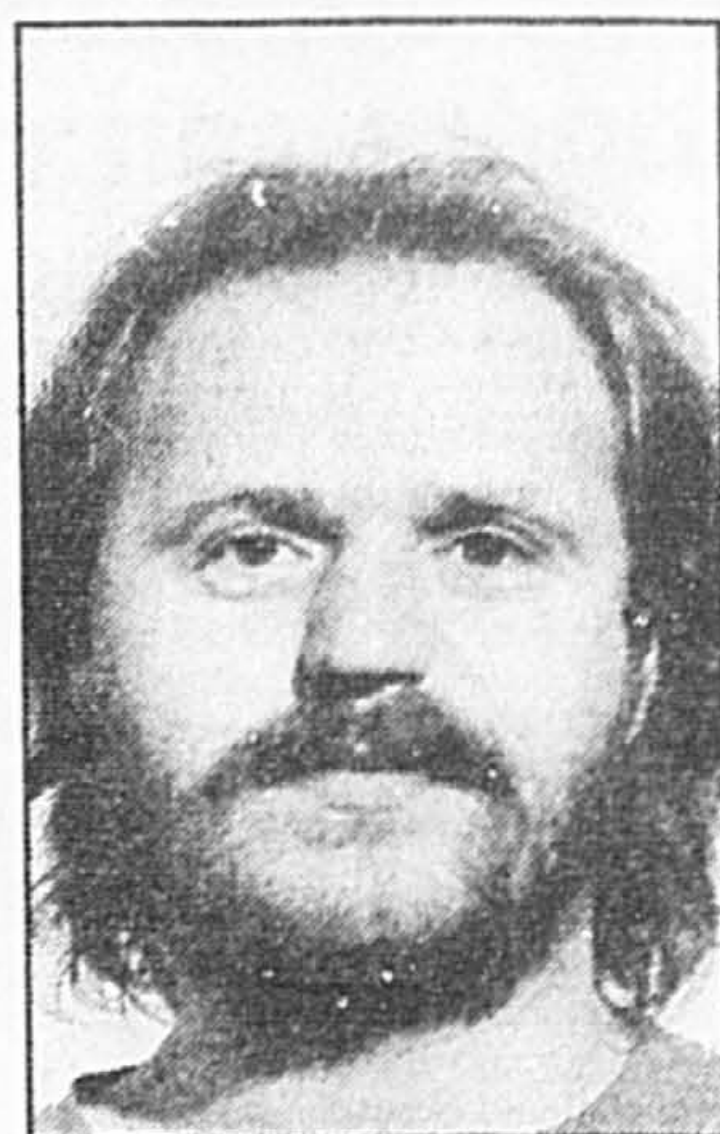
Sur la Rive-Sud, M. Perreault a soulevé l'ire des élus municipaux, lorsqu'il a menacé d'interrompre la ligne quatre du métro (Longueuil), pour pouvoir mieux faire face à ses problèmes de financement à la STCUM. «Quand on offre un

service public, il faut diviser la facture», signale un maire de banlieue.

Mme Roy assume la direction générale de la STCUM depuis 1985. Elle a d'abord été désignée par le gouvernement, pour un mandat de deux ans et, en 1987, le conseil d'administration de la STCUM lui confiait un mandat de cinq ans, se terminant le 1er mars prochain.

Quant à M. Perreault, il a été nommé président du conseil d'administration de la STCUM par les membres de ce conseil. La tradition veut que ce poste soit comblé par un conseiller municipal de Montréal. Mais en tout temps, on peut lui retirer son mandat.

M. Perreault est présentement à Québec pour participer à une rencontre de l'Association des transporteurs publics du Québec (ATUQ) dont il est vice-président. Cet organisme, réunissant les neuf sociétés de transport du Québec, se penche régulièrement sur les problèmes que vit chacun de ses membres.



Gilles Grenier, 31 ans, mort des suites d'une intoxication au barbital.



Stéphane L'Heureux, 24 ans, a frôlé la mort de près.

Des barbituriques causent la mort d'un clochard et servent au suicide d'un employé d'hôpital

MARCEL LAROCHE

■ Rongé de remords à la suite de la mort d'un de ses pensionnaires — un itinérant auquel il avait fourni des barbituriques — un technicien en laboratoire de l'hôpital Royal Victoria s'est suicidé dans la chaufferie de cet établissement.

Bien que cette histoire se soit déroulée pendant la période des Fêtes, ce n'est qu'en début de semaine que La Presse en a obtenu la confirmation auprès de la police de la CUM.

Ce drame a également touché une autre personne, qui a toutefois survécu après avoir passé quatre jours dans le coma.

Depuis la fin du mois de novembre 1991, Noël Courchesne hébergeait dans son petit logis de la rue Drolet, dans l'Est de Montréal, deux copains rencontrés au hasard sur la rue.

Profitant au maximum de l'hospitalité de leur hôte, Gilles Grenier et Stéphane L'Heureux, des Montréalais âgés respectivement de 31 et 24 ans, étaient en réalité des clochards qui venaient de découvrir le confort au foyer.

Les deux jeunes gens étaient installés dans l'appartement de Noël Courchesne, lorsque ce dernier est rentré de son travail le vendredi 20 décembre 1991. À leur grande satisfaction, Courchesne leur a alors fait part qu'il s'était finalement plié à leur demande en leur procurant une drogue suffisamment forte pour leur donner un «buzz» de plusieurs heures.

Le soir même, Courchesne et ses copains ont convenu de s'organiser un petit party à la maison, question de festoyer un peu à l'approche de Noël, et surtout d'essayer cette poudre blanche.

Funebre party

Suivant le mode d'emploi indiqué par Courchesne, Grenier et L'Heureux se sont préparés chacun un verre d'alcool dilué avec un peu de jus d'orange. Ce cocktail-maison a évidemment été «baptisé» avec une certaine quantité de cette substance magique.

Après une soirée bien arrosée, les trois copains, eméchés, sont tombés endormis. Ce n'est qu'à son réveil, le samedi matin 21 décembre, que Courchesne a constaté avec horreur que ses deux amis gisaient, inconscients, dans son appartement.

Pris de panique, il a immédiatement composé le 911 pour demander de l'aide. À leur arrivée, le médecin et les

ambulanciers d'Urgences-Santé n'ont pu constater le décès de Gilles Grenier. Stéphane L'Heureux était à l'article de la mort, plongé dans un profond coma.

Transporté d'urgence à l'hôpital Royal Victoria, le jeune homme a été traité pour une grave intoxication médicamenteuse. Ce n'est que le matin du mardi 24 décembre, soit trois jours après son hospitalisation, que L'Heureux est finalement sorti de son coma.

Jugeant que toute cette affaire était louche, la direction du Royal Victoria avait déjà contacté les policiers du district 32 de la CUM qui, la veille de Noël, se sont rendus au chevet de ce jeune itinérant.

À la lumière des confidences faites par L'Heureux, en présence des enquêteurs de la section des homicides de la CUM, une enquête plus approfondie a été amorcée pour tirer au clair toute cette histoire.

Mais à cause de la période des Fêtes, les policiers n'ont jamais pu retrouver leur principal suspect, Noël Courchesne.

Une lettre de suicide

Courchesne s'est rendu à l'hôpital Royal Victoria, le lundi 30 décembre, où il a rédigé une lettre de suicide adressée à l'un de ses collègues de travail, lui léguant du même coup tous ses biens et son régime d'épargne-retraite.

Après s'être emparé dans le laboratoire de microbiologie d'un flacon contenant du barbital-sodium, une substance que l'on retrouve dans la classification des drogues psychotropes, le désespéré s'est dirigé au 7^e étage de l'hôpital, où il a mis fin à ses jours en ingurgitant une quantité excessive de ce produit.

La victime gisait sans vie sur le plancher lorsqu'elle a été découverte, vers 19h30 le mercredi 1^{er} janvier, par un employé d'entretien qui y faisait sa ronde habituelle.

Dans une entrevue téléphonique accordée hier après-midi à La Presse, Mme Cecily Lawson-Smith, directrice du service des communications du Royal Victoria, a confirmé que Noël Courchesne avait bel et bien été retrouvé sans vie. Elle a cependant dit ignorer les circonstances entourant la mort de cet employé.

D'autre part, des analyses toxicologiques effectuées au laboratoire de médecine légale de Montréal ont démontré qu'une surdose de barbital-sodium, un barbiturique décelé dans le système digestif de Gilles Grenier et Noël Courchesne, était directement lié à leur mort.

Souscriptions et collectes de fonds: Montréal abrogera son règlement

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Depuis plus de dix ans il est question d'abroger le règlement 1447 qui permet à la Ville de Montréal d'émettre des permis pour des souscriptions et des collectes de fonds. Cette abrogation pourrait bien avoir lieu en 1992, mais pas avant quelques mois, et personne ne sait encore au juste par quoi on remplacerait ce règlement vieux de 55 ans.

La préposée aux permis, Marie-Josée Morissette, a déjà été avisée que son poste serait aboli et qu'on l'affecterait ailleurs. Mais l'administration municipale entend procéder sans précipitation. «M. André Lavallée, membre du Comité exécutif et responsable du Développement communautaire, affirme que Mme Morissette conserve ses fonctions et continuera à octroyer les permis encore quelques mois, a fait savoir le relationniste de la Ville de Montréal», M. Daniel Bussière.

«Nous avons tenu Mme Morissette au courant de nos démarches», dit Nicole Boily, assis-

tante-directrice du module de Développement communautaire, mais pour le moment rien n'a été décidé. Les permis seront donc émis comme par le passé, même si le règlement 1447 est totalement dépassé et inefficace.

Déjà au temps de la CECEO et du rapport du juge Dionne, son abrogation avait été demandée. Le problème du «charity business» devait être réglé dans le cadre de la Loi sur la protection du consommateur. Mais lors de la rédaction de cette loi, la partie consacrée aux souscriptions avait été abandonnée. Et le vieux règlement 1447, adopté en 1937 restait le seul rempart contre les fraudeurs et autres quêteurs sans scrupules. La situation économique actuelle semble propice à une nouvelle poussée de cette criminalité, mais les statistiques font encore défaut.

«Il y a d'autres loi contre les fraudeurs», note Daniel Bussière. Mais les responsables de l'administration municipale, ne savent pas encore par quoi le 1447 pourrait être remplacé.

«Le règlement ne répond plus à la situation actuelle», dit Nicole

Boily. Il faut se demander s'il protège le public. Cette analyse n'est pas encore faite. Elle ne sera pas déposée avant un mois... Enfin, plusieurs mois...»

Dorénavant, et jusqu'à nouvel ordre, les choses demeureront dans l'état où elles sont. Marie-Josée Morissette continuera à étudier la validité des chartes des fondations qui veulent lancer une campagne de charité, et elle accordera les permis légaux même si leur validité ne dépasse pas les limites de Montréal alors que les fonds sont ramassés à travers toute la province. Les chartes peuvent être provinciales ou fédérales, et accordées à tout groupe de trois personnes majeures qui en font la demande et qui énumèrent les «objets constitutifs» de leur fondation «à but non lucratif».

La préposée à l'application du règlement 1447 et sa secrétaire continueront à établir des calendriers destinés à éviter qu'une souscription pour la fondation du rein ne vienne faire concurrence à la campagne de financement de la fondation de la... vessie!

Débrayage de cinq jours des cols bleus de la Communauté urbaine de Montréal

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La grève de cinq jours que les cols bleus de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) déclenchent ce matin à 9h45 pourrait être, selon la partie patronale, «turbulente».

Le fonctionnement de l'usine d'épuration des eaux usées est assuré, le Conseil des services essentiels ayant jugé suffisante l'entente intervenue entre la CUM et les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, notamment.

La CUM embauche 260 cols bleus dont 180 sont affectés à l'usine d'épuration des eaux usées située dans le quartier montréalais de Rivière-des-Prairies, dans le nord-est de la métropole.

Les 4 500 cols bleus de la Ville de Montréal ont conclu, quant à eux, une entente avec la Ville mais refusent de la ratifier tant qu'un accord n'aura pas été conclu avec la CUM.

Hier le conciliateur Paul Curzi tentait toujours de rapprocher les parties. Il semble ne pas avoir réussi puisque tout indiquait en soirée hier que la grève sera déclenchée ce matin comme prévu.

Un porte-parole de la CUM a rappelé hier que le litige porte sur

le droit que se réserve l'employeur d'engager des surnuméraires «sur une base exceptionnelle». Cette disposition vise, selon ce porte-parole, à permettre de mieux réaliser de grands travaux lors de la révision et de la réparation des systèmes (les «shut downs») de l'usine d'épuration.

Le syndicat soutient de son côté que la convention collective soumise par la CUM permettrait une généralisation de la sous-traitance. L'employeur offre par ail-

leurs une semaine de travail de 37 heures et demie.

Le porte-parole patronal a par ailleurs précisé craindre une grève «turbulente»; des autobus auraient été nolisés en vue d'une manifestation. Il a par ailleurs regretté que plusieurs «gestes de pression répréhensibles» soient constamment posés. «Hier, a-t-il précisé, les sonneries d'alarme ont été délibérément déclenchées, nécessitant l'évacuation des employés. Et des boyaux d'arrosage ont été ouverts.»

Fermeture du pont Victoria aux camions à partir du 1er mars

GEORGES LAMON

■ A partir du 1er mars la circulation des camions sera interdite sur le pont Victoria. Dès aujourd'hui un panneau de signalisation avertira les camionneurs de l'entrée en vigueur de cette directive.

Selon Yvan Paquette, porte-parole du ministère des Transports, la demande en avait été faite il y a un an par le Canadien National pour des raisons de sécurité. Le CN se plaint en effet que les véhicules trop lourds causent des vibrations qui affectent la structure bouillonnée du pont.

Certaines restrictions sont déjà imposées mais elles ne sont pas toujours respectées. Ainsi, le poids du camion ne

doit pas dépasser 11 tonnes, sa hauteur 3,6 mètres et sa largeur 2,4 mètres. La circulation des camions est actuellement interdite sur le pont du lundi au vendredi de 11 h à 14 h.

Selon une étude, environ 5000 véhicules circulent quotidiennement sur le pont Victoria, dont 200 camions.

Le pont Victoria a été ouvert à la circulation ferroviaire le 12 décembre 1859. En 1898, un an après que l'automobile eut fait son apparition à Montréal, une passerelle fut aménagée pour faciliter le passage des piétons et des... voitures.

En 1961, une voie de dérivation pour le passage des navires fut ajoutée sans pour autant bloquer la circulation automobile.

Les Américains décernent un prix au Centre canadien d'architecture de Montréal

Presse Canadienne
WASHINGTON

■ L'Institut américain des architectes a attribué un prix hier au Centre canadien d'architecture de Montréal.

Le jury a indiqué dans les notes remises aux médias que ce «musée exceptionnel faisait écho à son contexte urbain et donnait une vie nouvelle à un secteur de Montréal auparavant fragmenté par des rampes d'autoroutes».

Il a ajouté que l'édifice, conçu par la firme Peter Rose Architect, représentait un «foyer exquis pour certains des plus précieux éléments architecturaux du monde, et constituait lui-même un des joyaux de sa collection».

Il a également indiqué que le musée de la rue Baile avait été planifié et construit de main de maître, et qu'il avait été rigoureusement exécuté et détaillé.

«Les demeures victoriennes au centre de l'ensemble ont été minutieusement restaurées, démontrant comment de vieux édifices peuvent être préservés et adaptés pour un usage contemporain», a également écrit le jury.

L'Institut américain des architectes remet chaque année 10 prix honorifiques à des architectes enregistrés en Amérique afin de souligner leur créativité et leur esprit inventif.

Hier, au cours d'une soirée de gala au Centre des arts d'interprétation John F. Kennedy, à Washington, l'Institut a honoré quatre musées, trois maisons, un siège social, un hôtel et une bibliothèque universitaire. Les 10 édifices retenus ont été sélectionnés à partir de plus de 700 projets.

À part le musée canadien, un des projets est situé en Angleter-

re, un autre en Allemagne, deux au New Jersey et les autres dans cinq Etats américains.

La firme Erol Argun Architect a participé au Centre canadien d'architecture en tant qu'architecte associé, alors que l'architecte montréalaise réputée Phyllis Lambert a agi en tant que conseillère.

L'architecte principal a expliqué que le site du projet était un bloc bordé par des rampes d'autoroutes, et habité en son centre par la coque vandalisée d'une demeure du 19e siècle. Il a indiqué qu'il avait cherché à conserver, consolider et intégrer cet élément dans un ensemble qui ne trahissait pas immédiatement sa nouveauté.

«La perception voulue en est une de calme, d'intégrité et de stabilité dans une section de la ville où l'inverse est la règle», a-t-il écrit.

Le Centre canadien d'architecture est un musée et un centre d'étude voués à la conservation, à l'exposition et à l'interprétation de matériel architectural. Situé à l'ouest du centre-ville, il comprend des salles d'entreposage, des locaux administratifs, des salles d'exposition, un auditorium, une librairie, une bibliothèque et un restaurant.

Requête en recours collectif contre Hydro

Presse Canadienne
QUEBEC

■ Un avocat de Québec, Me Richard Marois, tente de déposer un recours collectif pour contester l'entente conclue entre Hydro-Québec et les Mohawks d'Akwesasne, qui prévoit des remboursements de 500 \$ aux membres de cette communauté.

Une demande d'aide financière a été déposée devant le Fonds d'aide aux recours collectif au nom de Mme Juliette Richard, une veuve âgée de 70 ans, qui réclame elle aussi son remboursement de 300 \$ d'Hydro-Québec.

Dans un premier temps, Mme Richard veut obtenir 150 000 \$ pour défrayer les coûts des procédures jusqu'à ce que la Cour supérieure se prononce sur la requête en autorisation.

Q R



Expo habitat 92 ?

Toutes les réponses sur l'habitation et plus.

Conseils pour l'achat d'une maison neuve et pour la rénovation, cuisines et salles de bains derniers cri, nouvelles tendances, cliniques en décoration, design québécois inédit, matériaux nouveaux, trucs pour économiser de l'énergie, regard sur l'environnement il y a de tout pour tous à Expo habitat 92!

Expo habitat 92. Votre meilleure source de renseignements pour absolument tout ce qui a trait au domaine de l'habitation.

Faites vite, cet événement ne dure que 10 jours.

Où? Place Bonaventure



Quand? Du 17 au 26 janvier

À quelle heure?

Lundi au vendredi: 12h00 à 22h00
Samedi et dimanche: 11h00 à 22h00
Dimanche 26 janvier: 11h00 à 18h00

Combien?

Adultes: 8,50 \$ (TPS incluse)
60 ans et +: 7,50 \$ (TPS incluse)
12 et moins: GRATUIT
Service de garderie gratuit

Expo habitat 92

À VOIR ABSOLUMENT!



HABITATION CLASSIQUE

Téléboutique Bell

CFGL 105.7

Une présentation de



RÉSULTATS				
Tirage du 92-01-22				
1	4	5	17	18
20	23	26	28	33
35	40	42	48	50
51	57	58	67	69
Prochain tirage: 92-01-23				
T.V.A., le réseau des tirages				
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.				

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

57854549

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 La Groupe Vidéotron Inc. Tous droits réservés.

Un témoin dans l'affaire Milgaard accepte de se soumettre au détecteur de mensonge

Presse Canadienne
OTTAWA

Le juge en chef Antonio Lamer a causé toute une commotion en Cour suprême du Canada, hier, en demandant à un témoin dans l'affaire Milgaard s'il acceptait de se soumettre au détecteur de mensonge.

Sur une réponse affirmative, il a ajourné les travaux du plus haut tribunal du pays, recommandant à Ron Wilson, entre-temps, de consulter son avocat. À la reprise des audiences, aujourd'hui, les cinq juges décideront de la façon de procéder.

Le témoignage de Wilson au procès de David Milgaard, en 1969, est l'un de ceux qui ont contribué à le faire condamner à l'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre de l'infirmière Gail Miller.

Wilson a alors raconté qu'il a vu des taches de sang sur le pantalon de Milgaard, le matin du meurtre, et que ce dernier lui a avoué avoir «tué une fille».

Soumis à un détecteur de mensonge par la police de Saskatoon, à cette époque, Wilson a pu démontrer qu'il disait la vérité.

L'année suivante, cependant, Wilson reniait tout ce qu'il avait



David Milgaard aide sa mère à monter les marches de l'escalier de la Cour suprême du Canada.

«Il est certain que vous dites la vérité actuellement?», lui a demandé le juge en chef Lamer.

«Oui», a-t-il répondu.

«Accepteriez-vous de vous soumettre au détecteur de mensonge?», a enchaîné le juge en chef.

«Oui», a assuré Wilson.

L'étonnement était alors à son comble dans l'enceinte du tribunal, puisque c'est la même Cour suprême du Canada qui, en 1987, a déclaré que le détecteur de mensonge n'était pas suffisamment fiable pour être admis en preuve dans un procès criminel.

Le juge William McIntyre, maintenant à la retraite, avait dit du détecteur de mensonge qu'il montrait «la faillibilité humaine... renforcée par la mystique de la science».

Mais les règles de procédure normales ne s'appliquent pas à la Cour suprême, qui doit déterminer si le procès de Milgaard, en 1969, a constitué un déni de justice.

Interrogé au sujet de cette décision de recourir au détecteur de mensonge, l'un des avocats de Milgaard, Me David Asper, a déclaré: «Nous sommes ici pour aller au fond de cette affaire. Si cela peut aider, alors tant mieux.»

dit, au cours d'un interrogatoire par un enquêteur privé engagé par la famille Milgaard.

Devant la Cour suprême, hier, Wilson a expliqué qu'il avait ac-

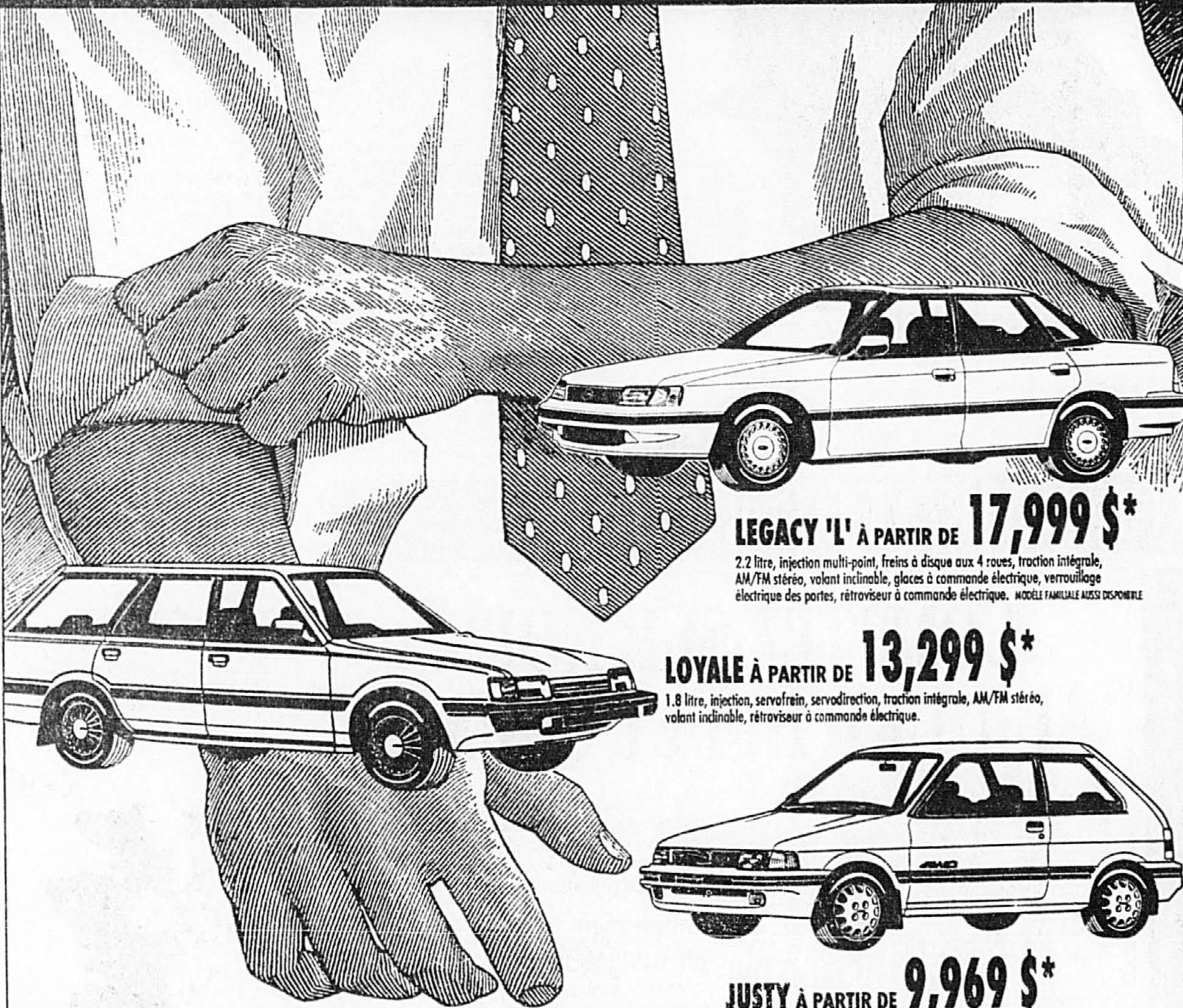
cusé Milgaard à tort, en 1969, parce qu'il craignait que la police ne l'accuse lui-même de l'assassinat de l'infirmière, au lieu de Milgaard.

VENTE-O-THON DE TRACTION INTÉGRALE

FAITES L'ESSAI DE CELLE QUI S'AGRIPPE À LA ROUTE



SUBARU



LEGACY 'L' À PARTIR DE 17,999 \$*

2.2 litre, injection multi-point, freins à disque aux 4 roues, traction intégrale, AM/FM stéréo, volant inclinable, glaces à commande électrique, verrouillage électrique des portes, rétroviseur à commande électrique. MODÈLE FAMILIALE AUSSI DISPONIBLE

LOYALE À PARTIR DE 13,299 \$*

1.8 litre, injection, servofrein, servodirection, traction intégrale, AM/FM stéréo, volant inclinable, rétroviseur à commande électrique.

JUSTY À PARTIR DE 9,969 \$*

5 portes, traction intégrale, AM/FM stéréo, sièges rabattables, essuie-glace arrière, ensemble complet.



OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

Votre incomparable concessionnaire



SUBARU

Qualité japonaise à un prix abordable

*Transport, préparation et taxes en sus

Un jeune prévenu repris après s'être évadé... menottes aux poignets

MARIE-FRANCE LÉGER

Un homme de 18 ans, menottes aux poignets, s'est évadé hier après-midi du quartier général de la police rue Bonsecours, dans le Vieux-Montréal, d'une façon pour le moins spectaculaire.

Sylvain Lapierre, arrêté le matin même pour défaut de comparaitre, s'est jeté vers 14 h à travers une des vitres de la porte du garage et a pris la poudre d'escampette sous le regard ébahi des deux gardiens.

Il a été repris une heure plus tard dans le Nord de Montréal, alors qu'il se dirigeait vers son domicile.

Le jeune Lapierre venait d'être transféré au quartier général de la police en fourgon cellulaire. Il est descendu du véhicule en compagnie d'autres détenus et de deux gardiens. Alors que tout ce petit monde s'appretait à rentrer à l'intérieur de l'immeuble, le jeune homme s'est lancé à travers la vitre qui se trouve environ à hauteur du visage. Il a été coupé aux mains par les éclats de verre.

Les deux gardiens n'ont rien pu faire. «C'est très rare une évadation comme ça. Il s'est enfilé d'abord à pied. Mais après, peut-être qu'il a pris le métro ou le taxi. En tout cas, il a été repris une heure plus tard grâce à un citoyen», a indiqué le lieutenant Andrew Théodosos du poste 33.

Le citoyen en question a remarqué vers 15 h un homme menotté qui marchait rue Jean-Talon. Il a alerté la police. Les agents du poste 44 étaient déjà au courant de l'évasion. «On connaît bien Lapierre. On venait de l'arrêter ce matin (hier matin) pour «bris» de condition. Il habite dans notre district. On savait que c'était lui», a expliqué le sergent Jacques Drouin du poste 44.

Sylvain Lapierre a été arrêté au coin de Jean-Talon et Léonard-de-Vinç. «Lapierre devait comparaitre pour une affaire d'introduction par effraction et menaces de mort. Maintenant il devra aussi répondre de cette évadation», a repris le lieutenant Théodosos. Le suspect doit comparaitre aujourd'hui au palais de justice de Montréal.

Anjou-sur-le-Lac rassuré

PIERRE BELLEMARE

C'est avec un soulagement évident et en gardant la tête bien haute que le maire d'Anjou, Richard Quirion, est sorti hier soir de l'école Jacques-Rousseau, où plus de la moitié des 150 propriétaires du développement domiciliaire Anjou-sur-le-Lac se sont rendus pour entendre ses explications concernant les problèmes environnementaux qui les concernent.

Un peu avant les Fêtes, des rapports d'études rendus publics indiquaient que le sol et le fond du lac du développement Prével, au nord-ouest d'Anjou, étaient dangereusement contaminés par diverses substances provenant des parcs industriels des alentours.

«Je tiens à dédramatiser cette situation», a d'abord lancé le maire Quirion, devant un auditoire très attentif, mais particulièrement discret.

«Je trouve extraordinaire la volonté du maire et du promoteur Prével de faire les efforts nécessaires pour normaliser la situation», a confié André Nadeau,

porte-parole des propriétaires d'Anjou-sur-le-Lac, récemment formés en association.

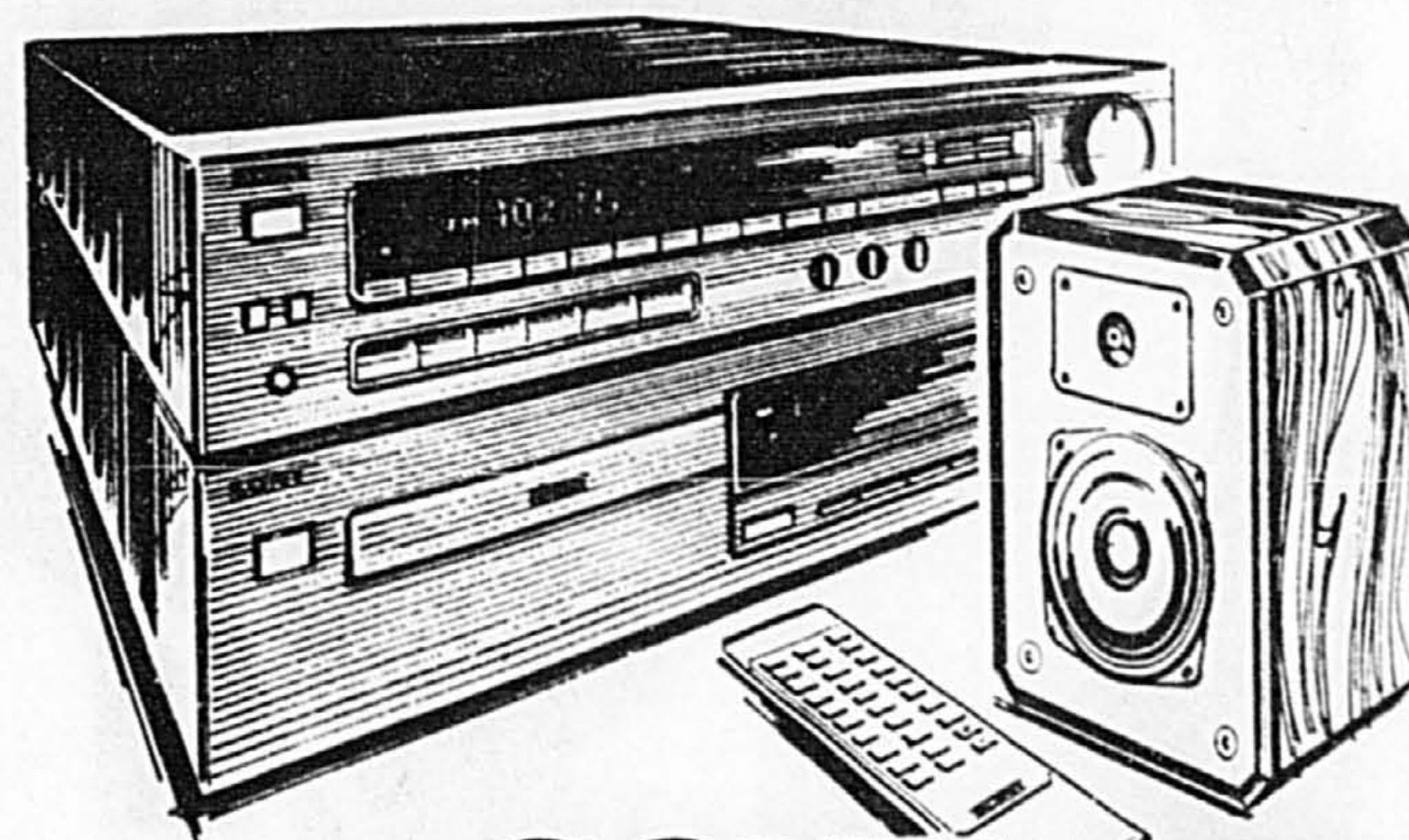
«Le seul problème, c'est que notre développement (prévoyant 2000 logements) soit ralenti par la campagne de presse des dernières semaines. On nous a fait de la mauvaise publicité, c'est évident», dit-il.

La rencontre d'information, convoquée par le maire Quirion, n'a même pas duré une heure. «J'ai discuté avec les autorités de la Communauté urbaine de Montréal aujourd'hui et demain, j'ai un rendez-vous avec des porte-parole du ministère de l'Environnement», a signalé le maire Quirion.

Dans son esprit, la pollution observée au développement d'Anjou-sur-le-Lac «n'est pas pire que celle qu'on peut relever autour de la rivière des Prairies ou ailleurs dans la région». M. Quirion maintient que la qualité de l'eau est «excellente». Il fera le nécessaire pour obtenir une aide financière du ministère de l'Environnement pour décontaminer le fond du lac, qui est situé au cœur du développement domiciliaire.

LE NOUVEAU-NE

La famille Audio Centre s'élargit... Pour célébrer cet événement... un événement: un système, une télécommande, un prix... très raisonnable le prix!



599 \$ **SONY**

STRAV 370 récepteur

CDP 291 lecteur laser

Boston HD-5 haut-parleurs

VEZ DÉCOUVRIR NOTRE NOUVEAU MAGASIN À BROSSARD

audio centre

5260 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (514) 482-4420

1970, boul. Le Corbusier, Laval (514) 687-3627

1493, chemin Merivale, Ottawa (613) 723-2923

8080 ouest, boul. Taschereau, Brossard (514) 466-1999

Transférez votre REÉR à la Banque Laurentienne et obtenez jusqu'à 1 1/2 %* de plus!

*Applicable selon les taux en vigueur.

Un REÉR
ça va loin avec la
Banque Laurentienne



Informez-vous des termes et conditions à l'une de nos succursales ou en appelant la ligne spéciale

INFO REÉR 284-REÉR.

La majorité des projets pour contrer le décrochage scolaire sont nuls

PIERRE APRIL
Presse Canadienne
QUEBEC

■ Une évaluation scientifique des projets visant à favoriser la

réussite scolaire et à contrer le décrochage démontre que la majorité des moyens utilisés jusqu'à maintenant sont très superficiels et que plusieurs d'entre eux «ont un potentiel d'innovation nul ou pratiquement nul».

C'est à cette conclusion que sont arrivés les chercheurs du Centre recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES) de l'Université Laval et de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) dans une étude qui sera largement citée et utilisée au cours de la rencontre de trois jours sur la réussite scolaire qui débute aujourd'hui à Québec et où près de 1000 intervenants du milieu de l'éducation se sont donné rendez-vous.

Après avoir analysé 252 modèles d'intervention pratiqués dans toutes les régions du Québec par

les éducateurs, les directions d'écoles et les commissions scolaires, les auteurs de l'étude, Mme Lynda Gosselin, MM. Roland Ouellet et Christian Payer, ont noté leur caractère souvent futile et l'absence de moyens pour vraiment améliorer la situation.

«Les activités apparaissent très traditionnelles, ont-ils souligné, ou très faiblement structurées. Dans d'autres cas, les projets soumis représentent des opérations purement administratives.»

C'est le cas par exemple des écoles qui n'ont fait que resserrer le contrôle sur les absences et les

retards des élèves pour contrer l'échec et l'abandon scolaire.

Quant aux projets, dont le potentiel innovateur ne fait pas de doute, ils ont vu leur portée limitée à cause d'un manque tragique de ressources. C'est ainsi que dans des centres pour «raccrocheurs», on est devenu très sélectif dans l'admission des candidats.

Dimention sociale

Les chercheurs ont par ailleurs découvert que la question de l'échec et de l'abandon scolaire est devenue «un problème de société qui frappe plus sévèrement certaines populations, certains groupes à risque à l'égard desquels des approches plus sociales, plus collectives pourraient être élaborées».

«Pourtant, ont-ils souligné, la dimension sociale ne constitue que rarement une composante majeure de l'élaboration et de la réalisation des interventions.»

L'inventaire a aussi démontré que l'atmosphère ou l'ambiance qui règne dans une école constitue un élément important dans une stratégie globale de lutte à l'échec scolaire.

Il a aussi fait ressortir que la pénurie des ressources dans les régions éloignées, là où les taux d'échec et d'abandon sont les plus élevés, est dramatique.

Dans leur évaluation des projets, les auteurs ont vu un manque d'imagination dû au fait qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune évaluation systématique.

«Tout se passe comme si pour induire des résultats positifs, il

suffisait d'élaborer un beau projet avec de nobles objectifs», ont-ils écrit.

Cependant, certains projets ont su sortir des sentiers battus et se distinguer par leur originalité et leur efficacité. C'est le cas, par exemple, d'un projet de récupération pour des élèves de 3e, 4e et 5e du secondaire de l'école polyvalente Jean Dolbeau, au Lac Saint-Jean, éprouvant des difficultés dans les matières qui font l'objet d'examen du ministère de l'Éducation.

Le projet qui consiste en un enseignement magistral en petits groupes a été réalisé pour la première fois en mai 1991, et 40 pour cent des 225 élèves en difficulté inscrits ont réussi leurs examens du MEQ.

Chaque élève avait bénéficié de 20 heures d'enseignement le midi, le soir et le samedi. Du personnel enseignant suppléant avait été mis à contribution.

Un projet de dépistage des décrocheurs, réalisé à la Commission scolaire Chutes-Montmorency, dans la région de Québec, a aussi attiré l'attention des chercheurs.

Un orthopédagogue, un éducateur spécialisé, une travailleuse sociale et le personnel enseignant se sont impliqués dans des ateliers de réflexion, des rencontres individuelles avec les élèves et leurs parents et la préparation des examens avec les candidats.

Les auteurs de l'étude ont aussi noté une intervention réalisée dans toutes les écoles de la Commission scolaire Outaouais-Hull visant à alphabétiser les parents pour qu'ils soient en mesure d'aider leurs enfants.

Drogue et violence sont deux causes importantes d'abandon scolaire

Pour les combattre, un message d'amour

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ C'est par un message d'amour que l'Association des commissions scolaires Laval-Laurentides-Lanaudière veut combattre la drogue et la violence dans les écoles, deux des principales causes des décrochages de plus en plus nombreux.

Le président de l'Association, M. Pietro Monticone, a déclaré hier que le décrochage avait des allures de tragédie nationale. «L'abandon scolaire devient une priorité d'action, tant pour le ministère de l'Éducation que pour les commissions scolaires. Le taux d'abandon est passé à près de 36 p. cent en 1988 au Québec. On pense même que dans l'ensemble du Canada, 550 jeunes décident chaque jour de ne plus retourner

à l'école le lendemain. A ce rythme, un million de jeunes auront abandonné leurs études secondaires d'ici la fin de la décennie», a souligné M. Monticone.

C'est pour cette raison que l'Association a décidé de lancer une vaste campagne visant à sensibiliser les écoliers à l'«approche d'ouverture, d'amour, d'écoute et de compréhension». Dans cette région, on retrouve 125 000 garçons et filles qui fréquentent l'école.

Au nom de cet organisme, M. Monticone demande l'appui massif des télédiffuseurs québécois qui viennent de commencer à diffuser un message-télévision de 30 secondes, avec version anglaise, produit par l'Association et ayant pour thème: Drogue et violence... plus jamais, il y a toujours une lumière au bout du tunnel.

À la fin de l'année scolaire, les étudiants de la région LLL doivent tenir une série de manifestation artistique sur ce thème particulier.

Pour M. Monticone, le Québec, au tournant des années 2000, ne peut se permettre le luxe de se priver de «milliers de chances en moins de développer des aptitudes dans les domaines social, culturel et scientifique».

La Scandinavie 5 fois par semaine

Oslo, Copenhague, Stockholm, Helsinki et plusieurs autres villes scandinaves 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21h40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance **KLM**

Découvrez de Nouvelles Frontières

Expérimentez la technique la plus récente en matière de disque laser vidéo

PIONEER
—The Art of Entertainment—

CID-190 COMBINAISON LECTEUR MULTIPLE DC/DISQUE LASER

- Lecteur de 5 DC/DCV ou disque laser
- Capacité de 128 pistes
- Supports de 5 1/4 pouces
- Capacité de 128 pistes
- Supports de 5 1/4 pouces
- Capacité de 128 pistes

368
rue Ste-Catherine ouest
861-5451

AudioTRONIC

BÉBÉ-RAMA Liée EN FAILLITE

Le plus vaste choix de meubles pour bébés et enfants

ENTREPÔT DE 30 000 pi car. à liquider

30% à 80% de rabais sur tout réduction supplémentaire sur modèles de démonstration

Lépine, Mongeau, Clavil, Baronet, Drouin, Jean Frères, Shermag, Ragazzi, Amisco, Primo, Mirabel, Dutailleur, Dorel, Graco, Jolly Jumper, Arbolt, Gerry, Palliser, Puritan, Bastar, Aprica, Poitras, Perogo, Capeq, Little Folks, MEG, Benjamin, South Shore et autres...

5500, RUE FULLUM, MONTREAL

ROSEMONT	MERCREDI	12 h - 21 h
DE LOURMIE	JEUDI	12 h - 21 h
HOLT	VENDREDI	12 h - 21 h
FULLUM	SAMEDI	10 h - 17 h

Liquidation dirigée par:
Liquidation G.E.B. & Touche Rouss encanteur

La Suisse 5 fois par semaine

Genève et Zurich 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21h40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance **KLM**

LE MEILLEUR TAUX REER AUJOURD'HUI

8 1/4 %

Échéance de 5 ans

COMPTEZ SUR NOUS. AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

Comptez sur nos taux.
Au Montréal Trust, nous nous engageons réellement à vous offrir les taux d'intérêt de CPG-REER les plus concurrentiels qui soient. Tous les matins, nous communiquons avec les principales banques et sociétés de fiducie afin de nous assurer que tous nos taux sont très avantageux. Résultat? Aujourd'hui, aucun des établissements financiers suivants ne vous propose un meilleur taux* que le nôtre pour l'échéance du CPG-REER ci-annoncée. Ni la Banque Royale, ni la Banque de Montréal, ni la CIBC, ni la Banque Nationale, ni la Banque Toronto-Dominion, ni la Banque Scotia, ni le Canada Trust, ni le Trust National.

Comptez sur notre expérience.
Les taux ne sont pas tout. En confiant vos épargnes au Montréal Trust, filiale en propriété exclusive de BCE Inc., vous bénéficiez d'une sécurité incomparable. Nous nous classons invariablement au nombre des meilleurs établissements financiers du pays. Nous sommes aussi la société qui, en 1957, faisait enregistrer le premier REER au Canada et qui possède plus de 100 ans d'expérience dans le domaine financier.

Comptez sur notre engagement.
Tout comme les milliers de Canadiens et de Canadiennes qui ont choisi d'investir dans un REER au Montréal Trust, vous aussi pouvez compter sur notre expertise et notre expérience pour vous aider à optimiser vos placements. Administrant un portefeuille REER de plus de deux milliards de dollars, nos directeurs de succursales et tous nos spécialistes des REER s'engagent totalement afin que vous profitiez du meilleur rendement possible... aujourd'hui et demain.

100 ans d'expérience. 100% d'engagement. Vous pouvez compter sur nous.

* Le taux annoncé est le taux d'intérêt annuel en vigueur le jour de publication et peut varier sans préavis. Le taux s'applique aux CPG-REER, aux CPG-FERR et aux CPG détenus dans des REER autogérés du Montréal Trust. Dépôt minimal de 500 \$.

MONTREAL TRUST
DEPUIS 1889

Montreal (Centre-ville)	Beaconsfield	697-3391	Outremont	273-7666	Saint-Lambert	465-3265	Québec	
Place Montréal Trust	Dollard-des-Ormeaux	684-1141	Pointe-Versailles	353-8770	Snowdon	488-7000	Rue Saint-Amable	529-8841
Succursale principale	Kirkland	694-4880	Pointe-Claire	Centre Fairview	Ville Mont-Royal	735-1314	Charlesbourg	622-4280
Niveau du métro	Laval				Westmount	932-6000	Place Laurier	659-4955
Place Ville-Marie	Boulevard Saint-Martin	662-7779	Saint-Bruno	Promenades St-Bruno				
Rue Saint-Jacques	Carrefour Laval	973-2040		Rue Rabastallière	441-9030			
	Notre-Dame-de-Grâce	483-2770			653-2496			

London, Manchester, Glasgow et plusieurs autres villes 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21h40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance **KLM**



PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

Un ami, Réjean Bélanger, 24 ans, et une proche de la famille, Isabelle Bolduc, 19 ans, suivent de près les opérations de la police pour retrouver les corps des deux motoneigistes.

Les deux noyés connaissaient mal les pistes

ANDRÉ CÉDILOT

■ La famille et les amis des motoneigistes Roger Turcotte, 26 ans, et Lyne Paquette, 22 ans, qui se sont noyés samedi soir dans les eaux de la rivière des Prairies, vivent des moments d'angoisse terribles.

«On dirait que la vie s'est arrêtée. On a hâte que la police repêche les corps. On ne peut supporter l'idée de devoir peut-être revivre encore l'horreur de ces événements au printemps», a déclaré, au bord des larmes, Isabelle Bolduc, 19 ans.

La jeune femme — elle est la cousine de Lyne Paquette — est venue spécialement de Sherbrooke pour suivre les opérations de sauvetage. Comme d'autres membres de la famille, elle se réfugie plus souvent qu'autrement chez une femme qui leur a ouvert la porte de son domicile en attendant de meilleures nouvelles.

Ironie du sort, Roger Turcotte et Lyne Paquette avaient renoncé à un voyage en Floride pour acheter, le lendemain de Noël, l'engin qui les a conduits à la mort. «Ils sont vite devenus maniaques. Ils faisaient des randonnées presque tous les jours», raconte un ami, Réjean Bélanger, 24 ans.

Mal orientés?

Après une brève halte dans un restaurant de l'île Bizard, vers 22 h, les deux victimes tentaient sans doute de regagner leur domicile situé sur l'autre rive, à Pierrefond, lorsque le terrible accident s'est produit, au milieu de la rivière, où les forts courants empêchent la formation de glace.

«Ils ne connaissaient pas très bien les pistes. Il est probable, par contre, qu'ils se soient mal orientés à cause de la noirceur et du brouillard», soutient Benoît Guimond, 21 ans, tout en pointant une maison qui ressemble étrangement à celle que le couple habitait depuis environ un an.

C'est un citoyen qui a donné l'alerte, dimanche après-midi, après avoir découvert un casque et des gants de motoneigistes sur le couvercle de glace de la rivière.

Une équipe de plongeurs de la police de la CUM a ensuite repéré la motoneige, mais celle-ci n'a pas encore été retirée des eaux.

En dépit d'intenses recherches, les corps des deux victimes n'ont pu être retrouvés. Hier, après avoir demandé conseil à un expert et minutieusement étudié les cartes marines, les policiers ont décidé de simplement ratisser les eaux de la rivière à bord d'une embarcation. Ils étaient munis de grappins.

«À certains endroits, il y a trois différents courants qui s'entrechoquent. En été, il n'y a pas de problème, mais à ce temps-ci de l'année, il y a des risques que les plongeurs soient entraînés sous les glaces. C'est trop dangereux», a expliqué le lieutenant Roger Vermette, du poste 12, à Pierrefond, qui supervise l'opération.

Les recherches doivent reprendre aujourd'hui.

L'Institut de Nicolet devenant trop cher, des policiers seront formés en Ontario

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Pendant que les municipalités québécoises commencent à envoyer leurs policiers suivre des cours de perfectionnement à Ottawa, à Regina et même à Aylmer, les finissants en techniques policières des cégeps se préparent à une vaste offensive pour dénoncer l'augmentation de plus de 800 \$ demandée par l'Institut de police du Québec, à Nicolet, pour leurs cours de formation.

En 1988, une municipalité devait déboursier 16 \$ par jour par policier pour un stage. Actuellement, le coût est de 32 \$. A compter du 1er mars, il passera à 37,45 \$ et, au 1er septembre suivant, à 47 \$.

Au Collège canadien de la police, à Ottawa, à l'Institut de la police de l'Ontario, à Aylmer, et à la Gendarmerie royale du Canada, à Regina, le coût quotidien pour le perfectionnement est de 16 \$ et en plus, les frais de déplacements sont remboursés. Les stages se donnent en français.

Les municipalités du Québec, qui font face à la récession en plus d'être frappées par la réforme Ryan, estiment ne pas avoir les moyens de payer plus pour envoyer leurs policiers suivre des cours de perfectionnement à Nicolet.

Pour sa part, le président de l'Association des chefs de police et de pompiers du Québec (ADPPQ), M. Jean Marc-Aurèle, a déjà dénoncé de vive voix et dans une lettre au ministre responsable de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, cette forte hausse. M. Marc-Aurèle n'a jamais reçu d'accusé de réception.

Les chefs de police sont très mécontents. «Même s'il est important que nos policiers se recyclent à cause de tous les amendements aux lois et à la Charte, les dirigeants municipaux affirment qu'ils n'ont plus les moyens de payer autant. Par contre, lorsqu'il arrive une havarie, ce ne sont pas les policiers qui sont blâmés, mais nos agents», a lancé un chef de police qui a réclamé l'anonymat.

Afin que leurs policiers ne soient pas pénalisés par cette situation, l'ADPPQ a entrepris des démarches du côté de l'Ontario.

Le responsable des relations publiques de l'Institut de police, M. Pierre Saint-Antoine, a pour sa part déclaré, hier, qu'aucune diminution n'avait été constatée chez les policiers municipaux qui se rendent à Nicolet. «Si jamais cela devait se produire, nous allons le remarquer en mars quand la nouvelle augmentation sera en vigueur.»

Quant aux cadets, ils doivent

actuellement déboursier 1518,12 \$ pour une session. Mais en mars, les membres du 173e contingent paieront 2353 \$. La durée du stage passera cependant de 10 à 13 semaines.

Dans les départements de techniques policières, le mécontentement est donc grand. Les jeunes se demandent où ils vont trouver l'argent nécessaire pour payer leur stage.

Ces garçons et filles ont généralement moins de 20 ans et ils sont au cégep depuis trois ans; 95 p. cent d'entre eux doivent travailler pour arriver à payer leurs frais de scolarité au cégep.

Huit cents dollars d'augmentation d'un coup, c'est énorme, mentionne Mme Louise Gagnon-Gaudreault, responsable du programme des techniques policières au collège Maisonneuve.

«Dans le climat social actuel, c'est vraiment injuste pour ces jeunes. Partout au Canada, sauf dans les provinces maritimes, les gouvernements accordent des subventions aux recrues qui se rendent dans des collèges de formation pour devenir policier», précise-t-elle.

Pour subvenir à ses besoins financiers, l'Institut de police du Québec n'a pas tellement le choix d'agir de la sorte. Dépendant entièrement du gouvernement provincial auparavant, il

est depuis quelques années sous la responsabilité d'une corporation sans but lucratif qui doit faire ses frais.

Mme Gagnon-Gaudreault se demande s'il ne serait pas préférable de modifier la formation du futur policier en offrant par exemple des cours ailleurs qu'à Nicolet.

Les plus vieux se rappellent sans aucun doute que Montréal avait sa propre école de formation, qui était située dans l'actuel centre Pierre-Charbonneau, rue Viau. Elle était très efficace.

Les « conventionnels »

Par ailleurs, l'ADPPQ demande aux dirigeants des corps de police du Québec de revoir l'embauche de policiers « conventionnels », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas un DEC en techniques policières.

La Communauté urbaine de Montréal et Laval ne retiennent que les candidatures provenant de jeunes qui ont un DEC dans une autre branche et des études universitaires. À la Sûreté du Québec, des candidats n'ayant qu'un secondaire V ont déjà été retenus.

L'ADPPQ veut que les corps de police retiennent dans 75 p. cent des candidats qui ont complété un DEC en techniques policières.

Double avantage avec le forfait FAXCOM de Bell

RÉDUISEZ VOTRE « FAXTURE »!

ABONNEMENT
GRATUIT
de 3 mois

Abonnez-vous dès aujourd'hui au forfait FAXCOM^{MC} de Bell. En plus d'économiser jusqu'à 59%* sur vos transmissions interurbaines

par télécopieur au Canada et aux États-Unis**, vous n'aurez pas à payer les frais mensuels d'abonnement de 13,95 \$ pendant les trois premiers mois†.

Vous avez déjà un forfait FAXCOM? Cette offre s'adresse aussi à vous. Pourquoi ne pas profiter de notre période promotionnelle pour réévaluer vos besoins en matière de télécopie? Peut-être vous faut-il un forfait FAXCOM additionnel?

Si vos frais de télécopie interurbaine sont de 40 \$ et plus par mois, pensez-y. Plus que jamais, il serait impensable de vous priver de FAXCOM, un forfait indispensable en affaires.

Pour en savoir plus long, composez le

1 8 0 0 3 6 3 - B E L L

JUSQU'À
59%
D'ÉCONOMIE

* Basé sur une transmission de 35 secondes entre Montréal et Toronto; le montant de la réduction peut varier selon la durée et la distance.

** À l'exception de l'Alaska et d'Hawaï.

† Cette offre est en vigueur jusqu'au 10 avril 1992.

L'auto la plus volée

Associated Press

DÉTROIT

■ Pour la cinquième année consécutive, la Chevrolet Camaro 1986 a conservé sa première place au palmarès des vols de voiture aux États-Unis. En 1991, la Camaro 86 a été la voiture la plus volée de l'année, selon CCC Information Services Inc..

Bell
des gens de parole^{MC}

TÊTES D'AFFICHE

Denis Lavoie



Professeur agrégé au département de psychologie de l'université

McGill, **Jamie MacDougall** vient de se voir octroyer une subvention de 50 500 \$ du ministère du Multiculturalisme et de la citoyenneté pour la réalisation d'un projet intitulé Alpha-bétisation et surdité. Ce projet sera réalisé en collaboration avec l'Institut canadien de recherche et de formation sur la surdité dont le docteur **MacDougall** est le président fondateur. Fils de parents souffrant de surdité, il est également l'auteur de *McGill study for Deaf Children in Canada*. On nous apprend par ailleurs que les sourds francophones du Québec ont leur propre langue, ou langue des signes québécois, ce qui n'est pas le cas des sourds d'autres communautés culturelles. Qui plus est, le langage des signes est l'un des rares langages dans le monde à ne pas disposer de système d'écriture.

re portera donc sur le fonctionnement de l'analyseur syntaxique, et les solutions qu'il apporterait aux problèmes de *desambiguïsation* des catégories syntaxiques et la reconnaissance des syntagmes nominaux et prépositionnels. Ce séminaire aura lieu le vendredi 31 janvier, au 1301, rue Sherbrooke Est, local L-1435, de 14 h à 17 h. Entrée libre. Renseignements: Lecture, écriture, ordinateur, Groupe de recherche, Université du Québec à Montréal, Département des sciences de l'éducation, Case postale 8888, succursale A, Montréal (Québec), H3C 3P8. Tél. 987-3708.

À l'occasion de son 30e anniversaire de fondation, l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) organise un forum sur les solutions communautaires en justice pénale. Avis est donc donné aux intéressés de réserver les 6, 7 et 8 mai pour participer à ce forum, qui aura lieu à l'auberge du Mont-Gabriel de Mont-Rolland.

Ils sont légions les amis du père de la **Sablonnaire**, intimement associé à cette « institution » montréalaise qu'est le Centre Immaculée-Conception, qui célèbre son quarantième anniversaire.



Marcel de la Sablonnière

Pour souligner cet événement mémorable, Télé-Métropole diffusera le dimanche 26 janvier à 20 h 00, une émission spéciale d'une heure produite par les Productions Guy Cloutier. On y verra défiler de nombreuses personnalités qui ont profité des installations sportives de ce Centre ou pratiqué des activités de plein air. Des artistes, depuis **Claude Gauthier** et **Joël Denis**, jusqu'à **Denis Bouchard** et **Martine Chevrier**, seront parmi les invités. L'âme dirigeante du Centre, le père **Marcel de la Sablonnière** figurera bien sûr au programme, lui qui personnifie encore le Centre Immaculée-Conception, en plus d'en être le président directeur général.

La campagne de souscription de Centraide auprès des employés et des retraités du secteur public provincial a permis de recueillir la somme de 1 168 257 \$. Cette « riche » contribution a été remise officiellement à la présidente et directrice générale de Centraide Montréal, **Michèle Thibodeau-DeGuire** par **André Vézina**, sous-ministre adjoint à l'Éducation et président de la campagne Centraide-secteur public 1991.



André Vézina

Séminaire visant à donner un aperçu des difficultés qu'éprouvent les étudiants sourds en français écrit, et présentation d'un logiciel destiné à ces étudiants, par le Groupe de recherche du département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal. Donne par **Marie Nadeau** et **Colette Dubuisson**, professeures de linguistique à l'UQAM, ce séminaire

L'Association des hôpitaux du Québec invite ses membres à se pencher sur la question du « nouveau partenariat médico-administratif: En avons-nous besoin? ». C'est ainsi que, demain, vendredi 24 janvier, sont invités à discuter de cette question lors d'une rencontre qui se déroulera à l'hôtel Delta, à Montréal, les docteurs **André Aubry**, **Robert Marier**, **Clément Richer** et **Augustin Roy**, ainsi qu'un des représentants du ministère de la Santé et du réseau de la santé.

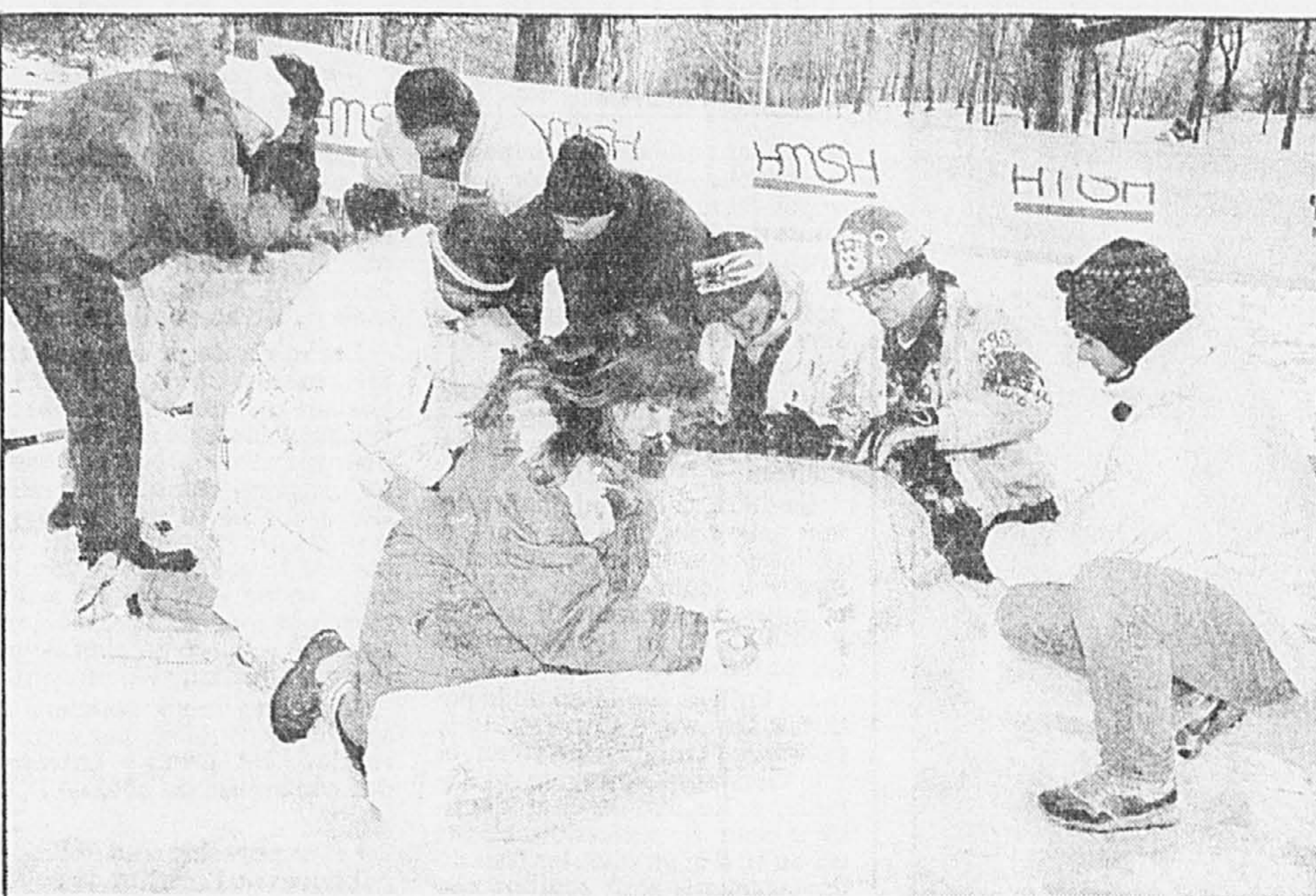
Présentation théâtrale libano-québécoise au profit de l'organisme Carrefour des Cèdres qui voit au financement de projets de développement au Liban et d'activités éducatives au Canada. La pièce au programme, *Almahjar (l'Exil)*, écrite en français par **Naji Mouawad** et mise en scène par **Wajdi Mouawad**, relate les joies et les difficultés d'adaptation de deux femmes originaires du Liban maintenant émigrées au Québec. Prix: 34 \$. C'est pour les 12 et 14 février, à l'Espace la Veillée, 1371, rue Ontario Est, à Montréal. Renseignements: Au Carrefour des Cèdres, 2376, rue Quésnel, Montréal (Québec), H3J 1G5. Tél. 932-3961.



Michel Bureau

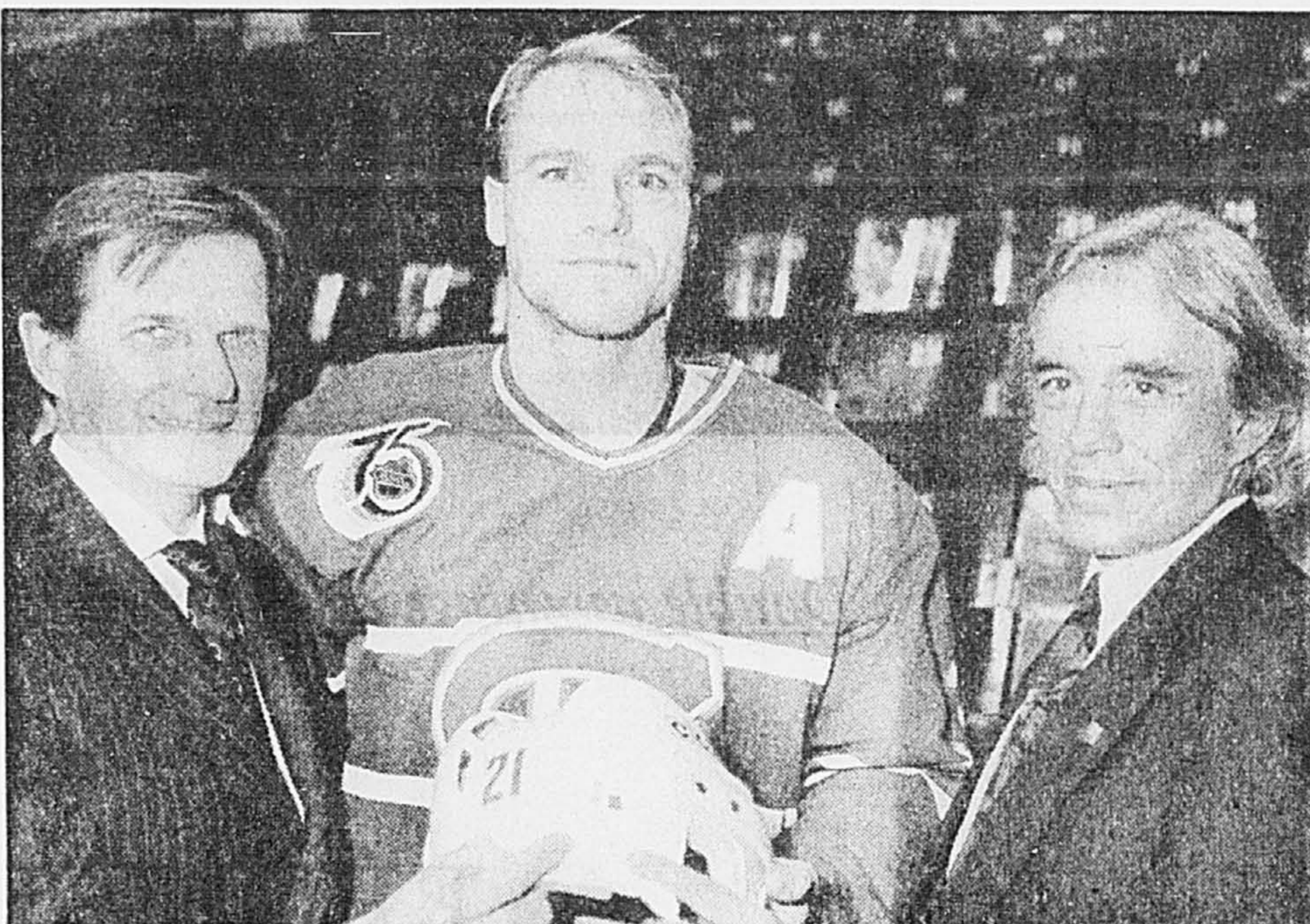
C'est encadré des ministres de la Santé et des Services Sociaux, **Marc-Yvan Côté**, et de l'Enseignement supérieur et de la Science, **Lucienne Robillard**, que le docteur **Michel Bureau**, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, a procédé à l'inauguration des nouveaux locaux du secteur universitaire de l'hôpital Charles-LeMoine de Greenfield Park, en compagnie du président du conseil d'administration du centre hospitalier, **Jean-Guy Berthiaume**.

Organisme veillant à la prévention chez les jeunes Lachenois, Lachenaie-Action-Jeunesse, après cinq années d'interven-



Poumons roses et plein air

Jusqu'à demain, le centre hospitalier Mont-Sinaï invite la population montréalaise à profiter de sa clinique de dépistage des maladies respiratoires à la place Montréal Trust dans le centre-ville. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la présente « Semaine des non-fumeurs », qui a débuté par une journée plein air au lac des Castors, où des étudiants de l'Université McGill ont réalisé des sculptures sur glace.



Le 350e de Montréal au front du Canadien

Les joueurs du Canadien arboreront le symbole du 350e anniversaire de Montréal sur leur casque. Le président du Club de hockey Canadien, **Ronald Corey** (à gauche), montre ici l'emblème apposé sur le casque de **Brian Skrudland** (au centre) au vice-président et directeur général de la Corporation des célébrations du 350e, **Michel Petit**.



70 ans ensemble

M. et Mme **Alfred Archambault**, respectivement âgés de 92 et 88 ans, célébreront le 15 février prochain leur 70e anniversaire de mariage. A une époque de divorces comme la nôtre, il s'agit d'un exploit qui mérite bien d'être souligné.

tion par le biais d'activités de loisir, projetée de construire un Centre jeunesse. Pour l'heure, on fait appel aux dons corporatifs, mais sous peu, on fera appel à la générosité du public en lançant une campagne de souscription. Ceux qui s'intéressent au bien-être des jeunes peuvent donc contribuer à cette cause en s'adressant à Lachenaie-Action-Jeunesse, 1768, rue Saint-Charles, J6W 5L7. Tél. 964-1211.

Les jeunes seront admis gratuitement au colloque organisé par la Société de recherche en orientation humaine, qui les invite à explorer le thème de l'intervention possible pour la solidarité et l'unité des jeunes québécois. L'objectif poursuivi est de proposer des moyens d'intervention pour sensibiliser la jeunesse à l'importance du sentiment d'appartenance, de la solidarité collective et de l'unité, pour l'avenir des jeunes. Le tout se déroulera le dimanche 26 janvier, à compter de 14 h 30, à l'hôtel Quatre Saisons, à Montréal. Renseignements: 523-5677.

Commanditaire principal du bal de la Santé de la Fondation Cité de la Santé de Laval, Proviso Distribution remettra un chèque de 25 000 \$ lors de la tenue de cet événement annuel le vendredi 14 février, au Centre des congrès Sheraton de Laval. On avait accueilli 860 personnes l'an dernier, mais les coprésidents d'honneur, le maire de Laval **Gilles Vaillancourt** et **Claude Perrault**, président-directeur général de Proviso Distribution espèrent faire encore mieux. Prix pour le super-bénéfice: 150 \$. Renseignements: Fondation Cité de la Santé de Laval, 1755, boulevard René-Laennec, Vimont, Laval (Québec), H7M 3L9. Tél. 662-5347.

Plus populaire que jamais depuis qu'elle a quitté la vice-présidence de la centrale syndicale CSN, **Monique Simard**, aujourd'hui animatrice radiophonique dite « très engagée », sera l'invitée des Femmes regroupées pour l'accessibilité aux pouvoirs politiques et économiques (FRAPPE), lors de leur prochaine rencontre des mercredis, le 29 janvier, à 18 h, au restaurant William Tell, 2055, rue Stanley, Montréal. Elle devrait à cette occasion parler de ses luttes, de ses rêves et de sa vision du futur. Prix: 37 \$. Renseignements: FRAPPE, 3465, chemin Côte-des-Neiges, suite 301, Montréal, H3H 1T7. Tél. 932-1892.



Monique Simard

En cette « semaine sans fumer », la Société canadienne du cancer nous informe qu'elle met à la disposition des personnes qui désirent arrêter de fumer plusieurs documents imprimés et audio-visuels. Ces documents ont été réalisés grâce aux dons faits à la Société canadienne du cancer et sont disponibles dans tous les bureaux régionaux de l'organisme, qui signale dans un document que la tabagisme est, parmi les causes évitables de décès, de loin la plus importante, supplantant les accidents routiers, le suicide et le sida qui viennent loin derrière. Renseignements: 255-5151.

A DIMANCHE



Une campagne de souscription réussie

Le directeur de l'école **Victor-Doré**, **Raymond Barrette**, et le président des Gouverneurs de la Fondation des écoles **Victor-Doré** et **Joseph-Charbonneau**, **Miville C. Mercier** (à gauche dans l'ordre habituel) faisaient visiter récemment les deux écoles aux nouveaux donateurs de la Fondation, accompagnés pour l'occasion de deux élèves de l'école **Joseph-Charbonneau**, **Marie-Christine Filion** et **Dominic Morin** (à l'avant). Paraissent dans l'ordre, à la suite des personnes nommées: **Serge Lord**, du Club des Lions de Laval, organisme qui a donné 2000 \$; **Jean-Paul Noël** et **Aline Brochu**, don de 2000 \$; **Anita David**, don de 5000 \$ de la Fondation **Gustav Levinschi**; **Pierre Morin**, secrétaire du conseil d'administration de la Fondation.



Pour les enfants malades du coeur

C'est avec beaucoup d'empressement, que la présidente de l'Association québécoise pour les enfants malades du coeur, **Denise Pepin** a expliqué à **Christian Tétreault**, porte-parole officielle de la campagne de souscription « En coeur » de cet organisme, les grands problèmes de tous ces enfants cardiaques. C'est pourquoi d'ailleurs cet organisme investit dans la recherche. Le président d'honneur de cette campagne de financement est **Raymond Berthelet**, qui est appuyé de parrains d'honneur comme: l'animateur **Lionel Duval**, le sportif **Michel Bergeron**; **Bertrand Raymond**, le sénateur **Paul David**, etc. Cette campagne se poursuivra jusqu'au 31 janvier. Renseignements: Association québécoise pour les enfants malades du coeur, 685, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H2V 2C7. Tél. 737-0804.

À deux. En avion, en train, en autobus ou en voiture. À l'hôtel aussi.

Cette année, laissez tomber les chocolats et les fleurs. Changez radicalement votre façon de célébrer la Saint-Valentin. Les principales entreprises canadiennes du voyage ont décidé de vous offrir conjointement des rabais irrésistibles sur un week-end n'importe où au Canada, ou presque. C'est très simple. Il suffit de faire vos réservations dès maintenant pour les 14, 15 et 16 février. Passez une nuit à l'hôtel et obtenez la deuxième gratuitement. Achetez un billet d'avion, de train ou d'autobus et obtenez-en un autre gratuitement. Louez une voiture pour une journée et profitez-en pendant deux jours. Et si vous utilisez la carte American Express^{MD} le 14 février, vous obtiendrez le double des points-privileges^{MD}; de la même façon, si vous utilisez votre carte enRoute entre le 14 et le 16 février, vous obtiendrez le double des points Aéroplan. Pour profiter de cette offre deux-pour-un, renseignez-vous auprès de l'une ou l'autre des sociétés inscrites ci-contre. Voilà une belle occasion de visiter le Canada et de célébrer la Saint-Valentin.

LE CANADA
TANT DE PAYS À VOIR
PARTENAIRES POUR LES VOYAGES AU CANADA

Qui appeler.

Pour obtenir des précisions sur l'offre de chaque société, consultez la liste ci-dessous.

En avion

AIR CANADA
Montréal: (514) 393-3333
CANADIEN INTERNATIONAL
Montréal: (514) 847-2211

En train

VIA RAIL
Communiquez avec le bureau VIA de votre région.

En voiture

TILDEN
Canada: 1 800 387-4747
Ontario/Québec: 1 800 361-5334
THRIFTY
1 800 367-2277
HERTZ
1 800 263-0600 À Toronto: 620-9620
AVIS
Angl.: 1 800 TRY-AVIS Fr.: 1 800 321-3652
BUDGET
1 800 268-8970

À l'hôtel

L'HOSPITALITÉ DU COMMONWEALTH
•HOLIDAY INN
1 800 HOLIDAY
•HÔTELS SKYLINE
1 800 668-3656
•HÔTELS RADISSON INTERNATIONAL
1 800 333-3333

DELTA, HÔTELS ET
CENTRES DE VILLÉGIATURE
1 800 268-1133

HÔTELS ET VILLÉGIATURES
CANADIEN PACIFIQUE
1 800 268-9411

FOUR SEASONS
HOTELS AND RESORTS
1 800 268-6282

WESTIN HOTELS
AND RESORTS
1 800 228-3000

HÔTELS NOVOTEL
1 800 221-4542

ITT SHERATON
1 800 325-3535

HÔTELS HILTON
1 800 268-9275

COAST HOTELS
AND RESORTS
1 800 663-1144

En autobus

GREYHOUND CANADA
1 800 661-8747

Cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS
1 800 668-AMEX
ENROUTE
1 800 363-3333

Pour obtenir tous les détails, appelez votre agent de voyages.

Certaines conditions et restrictions peuvent s'appliquer. Appelez les sociétés participantes pour obtenir des précisions. L'offre n'est valable que pour les voyages effectués au Canada. L'offre de Westin ne touche que ses hôtels situés à Calgary, à Toronto et à Winnipeg. L'offre de Delta ne s'applique pas à Sherbrooke, Bessborough et Mountain Inn. Seuls les tarifs de week-end ou les tarifs supérieurs s'appliquent. Les forfaits sont exclus. L'offre des sociétés de location de voitures est en vigueur à tous les comptoirs participants, suivant les disponibilités, et s'applique aux sous-compactes, aux compactes, aux intermédiaires et aux voitures de grande taille. Il faut réserver 24 heures d'avance. Le contrat de location doit comprendre le samedi soir. American Express demande que vous lui fassiez parvenir, avant le 29 février, vos reçus signés et datés du 14 février 1992 afin de pouvoir doubler vos points-privileges^{MD} pour les achats effectués à cette date. Communiquez avec American Express pour obtenir d'autres détails. L'offre d'enRoute: enRoute accordera aux titulaires de sa carte un point Aéroplan supplémentaire pour chaque dollar justifié par des reçus datés du 14, du 15 ou du 16 février 1992 et envoyés avant le 15 mars 1992. L'offre de VIA Rail s'applique aux billets aller ou aller-retour ne faisant pas l'objet d'un rabais. Le voyage doit avoir lieu le même jour et à bord du même train, à n'importe quelle heure le vendredi 14 et le samedi 15 février, mais avant 13 h le dimanche 16. Les billets doivent être achetés au moins sept jours à l'avance. L'offre deux-pour-un des sociétés aériennes est fonction des disponibilités et fait l'objet de certaines conditions, dont le séjour le samedi soir. Elle ne s'applique qu'aux tarifs spéciaux de la Saint-Valentin, et le voyage doit avoir lieu entre le 14 et le 17 février. Le code de Canadien International est QENPCAN; celui d'Air Canada est Q2FOR1. Les réservations doivent être faites avant le 13 février 1992. L'offre deux-pour-un de Greyhound comporte l'obligation d'acheter les billets trois jours d'avance et de les utiliser le 14, le 15 ou le 16 février. Elle s'applique au tarif courant pour adultes, sur les billets aller ou aller-retour. Les places sont limitées. L'offre des hôtels ne s'applique qu'aux hôtels participants.

Fête des neiges: participation clairsemée mais enthousiaste

GEORGES LAMON

■ Après une fin de semaine plutôt difficile pour la Fête des neiges, avec le froid intense qu'on a connu, on ne peut pas dire qu'on se bousculait, hier, dans l'île Notre-Dame.

Heureusement, les 350 jeunes participant au programme scolaire quotidien de cette fête, qui avaient pris d'assaut le château de neige et le labyrinthe de glace aux murs bariolés de dessins multicolores, apportaient l'animation indispensable à cette belle journée ensoleillée mais plutôt froide. Autour et à l'intérieur du labyrinthe de glace, c'était la véritable cohue. Et les accompagnateurs des groupes avaient parfois du mal à contenir leur marmaille qui s'épivardait à qui mieux mieux.

« Catherine, on s'en va ailleurs », criait une accompagnatrice du groupe de Grenville à une jeune enfant qui n'en finissait plus de paresser aux abords de la glissoire du labyrinthe. Mais ses appels restaient sans réponse: notre jeune adepte, parfaitement emmitoufflée dans un habit de neige, était trop occupée à vivre ce moment de douce farniente. Le groupe a finalement pu reprendre sa visite des lieux toutefois, pour aller lorgner du côté du château de neige, situé à deux enjambées de là. L'occasion d'aller tenter une glissade plus audacieuse. Ici aussi, quelques petits groupes d'étudiants de l'école secondaire Saint-Germain, de Saint-Laurent, se lancent témérairement de la muraille du château dans une

longue glissade. On a de l'espace à profusion.

À l'autre bout, le long de la plage de l'île Notre-Dame, cinq groupes de sculpteurs sur neige, participant au concours international de sculptures sur neige, s'affairaient à une activité plus sérieuse: faire sortir d'un énorme bloc de neige grisâtre une oeuvre inédite. Là ce sont les Français, qui ont choisi comme thème « Rodéo en Afrique»; à côté, des Québécois ont choisi comme thème « Le Mont dentier ».

Le sculpteur Daniel Gagné, de Val d'Or, un habitué de ce genre de concours, cisele avec précaution la tête d'un iguane qui entre dans sa « Vision d'un monde énergivore ». Pendant que ses deux compagnons Yvan Gihault, de Senneterre et Réal Bergeron, de Sullivan, s'activent à mettre la dernière main à la base.

« Il s'agit d'un monument à vocation environnementale, explique Daniel Gagné. J'ai voulu représenter ce monde dans lequel nous vivons actuellement avec les animaux qui en font partie. » Ils y sont nombreux: colombes, hibou, tortue, iguane, phoque, béluga, ours, serpent et dinosaure, que supporte un éléphant. Avec deux énormes dentiers. Étonnant quand même cette vision de notre monde!

Rappelons que c'est ce soir que sera couronné le gagnant de ce concours auquel prennent part cinq équipes de trois sculpteurs de cinq pays: Angleterre, Canada, Costa Rica, France et Italie.

Une journée qui, en dépit de la fin de la période de froid intense,



Au concours international de sculptures sur neige, qui se tient au lac de l'île Notre-Dame, Daniel Gagné, de Val d'Or, a choisi de présenter « un monument à vocation environnementale » avec pour thème: « Le mont dentier ».

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

s'annonce pourtant plutôt maussade. De la pluie verglaçante et des températures qui oscilleront entre moins 12 degrés centigrades, tôt en matinée, et moins 1 en début de soirée. Heureusement

pour les adeptes des activités hivernales la neige sera au programme demain. Avec aussi de la poudrière et un mercure qui atteindra moins 10 en fin de journée.

Consolation toutefois, la météo prévoit « une bonne fin de semaine » pour la Fête des neiges: une période de froid « plus normale » pour la saison avec moins 7 au cours de la journée.

Méningite: nouveau cas à Ottawa

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Un nouveau cas de méningite a été diagnostiqué à Ottawa. Un adolescent de 14 ans de l'école secondaire Woodsworth souffrant des symptômes de la maladie a été admis, mardi soir, à l'hôpital pour enfants de l'Est ontarien.

En fin d'après-midi hier, le Service de santé communautaire d'Ottawa-Carleton a laissé savoir que le jeune homme reposait dans un état stable et que sa vie n'était pas en danger.

Une porte-parole, Carole Lavigne, a tenu à préciser que ce nouveau cas d'infection à méningocoque n'était aucunement relié aux autres cas diagnostiqués avant Noël. Selon le Dr Ian Gemmill, porte-parole du Service de santé communautaire, la bactérie qui a terrassé le jeune homme de 14 ans est du type Y et non du type C comme dans les cas précédents.

« Il s'agit d'une bactérie beaucoup moins virulente », a-t-il précisé.

Le jeune homme avait été vacciné contre la méningite vendredi dernier. Il faut cependant compter une dizaine de jours avant que le corps développe les anticorps nécessaires pour combattre la maladie. Ce délai expliquerait pourquoi la maladie s'est quand même développée.

Le Service de santé communautaire d'Ottawa-Carleton a une fois de plus organisé une clinique de soins préventifs à l'école secondaire Woodsworth.

Les cliniques de vaccination se poursuivent toujours dans la région d'Ottawa-Carleton, en Outaouais, dans les Laurentides et dans une partie de Lanaudière.

Les 10 000 doses se sont envolées

Par ailleurs, la presque totalité des 10 000 doses du vaccin antiméningocoque mis à la disposition des cliniques médicales privées du Québec il y a une semaine se sont envolées comme des petits pains chauds. Une même quantité devrait être libérée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le même réseau cette semaine.

Si tout le stock de la semaine dernière n'a pas été écoulé, c'est que le MSSS en a réservé une petite quantité pour faire face à tout besoin urgent. C'est du moins ce qu'a indiqué M. Jean-Paul Chausseau, de CFG Pharmateck, retenu comme distributeur exclusif par le MSSS pour cette opération.

Ce dernier estime que le gouvernement du Québec a négocié un bon prix auprès de Connaught, de Toronto, seul distributeur canadien du vaccin destiné à combattre l'infection à méningocoque du groupe C, la plus virulente à l'heure actuelle.

Il y a six mois, alors que la demande était beaucoup moins forte, la fiole de 10 doses se vendait 138 \$ au prix de gros, frais de transport en sus. Le prix consenti par le distributeur pour l'approvisionnement actuel aux médecins du réseau privé est de 101 \$, transport inclus.

Par ailleurs, selon Marie-Claire Ouellette, attachée de presse du ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, aucun nouveau cas de méningite n'a été signalé au Québec depuis celui de Vaudreuil, jeudi dernier.

Toutefois, devait-elle ajouter, les spécialistes de la santé publique n'estiment pas pour autant que tout danger est écarté.

En outre, le programme de vaccination massive, déclenché il y a une semaine dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière, se poursuivra encore pendant 15 jours. Quant au vaccin, il n'atteint sa protection maximale qu'après 14 jours.

Los Angeles: des condoms à l'école

Associated Press
LOS ANGELES

■ Les directions scolaires de la ville de Los Angeles ont décidé de distribuer des préservatifs dans les écoles de la ville. Mais les clés devront avoir reçu l'autorisation de leurs parents.

La décision a été prise lors d'une réunion houleuse et par seulement quatre voix contre trois. L'Église catholique était à la tête des opposants à la mesure, affirmant que la distribution de préservatifs ne ferait que contribuer à la promiscuité chez les adolescents.

Los Angeles n'est pas la première ville à prendre de telles dispositions. New York distribue des préservatifs à la demande depuis le 26 novembre dernier. Parmi les villes qui font de même, on trouve aussi Chicago et Baltimore.

Jeep et Eagle l'ont l'affaire!

Des taux de crédit qui descendent jusqu'à

3,9%

ou des remises qui s'élèvent jusqu'à

1 500 \$



Jeep®

Eagle Summit

Jeep Cherokee

3,9% financement pour 48 mois ou 1 000 \$ de remise*

5,9% financement pour 48 mois ou 1 500 \$ de remise*

Et profitez des taux de crédit du fabricant ou des remises généreuses sur ces modèles!

	EAGLE VISTA	3,9%	FINANCEMENT POUR 48 MOIS	OU 1 000 \$ DE REMISE
	EAGLE 2000 GTX	7,9%	FINANCEMENT POUR 48 MOIS	OU 750 \$ DE REMISE
	JEEP YJ	7,9%	FINANCEMENT POUR 48 MOIS	OU 500 \$ DE REMISE
	EAGLE TALON	7,9%	FINANCEMENT POUR 48 MOIS	OU 500 \$ DE REMISE
	JEEP COMANCHE	7,9%	FINANCEMENT POUR 48 MOIS	OU 500 \$ DE REMISE

Renseignez-vous sur les programmes de location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre de 3 ans offerts sur le Jeep Cherokee et la Eagle 2000 GTX

MONTRÉAL
Concordia Auto Ltée
Montréal 273-2373

Lareau Automobiles Inc.
Montréal 937-9551

Le Cartier Jeep Eagle Inc.
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
Montréal 645-1611

La Salle Jeep/Eagle
La Salle 595-5995

À Ma Baie Automobiles Inc.
Pierrefonds 684-4400

RIVE SUD
Rendez-Vous Auto Ltée
Brossard 466-2065

Grégoire Jeep/Eagle Ltée
St-Jean sur le Richelieu 348-6835

André Fortin Auto Inc.
Chambly 447-1234

Automobiles Segal Inc.
St-Bruno 653-3333

Sauvé Jeep/Eagle
Mercier 698-2792

RIVE NORD
Auto Voisin Inc.
Laval 668-9222

Garage H. Fortin Ltée
Ste-Rose 625-2491

Excellence Jeep/Eagle
St-Eustache 491-5555



Jeep et Eagle l'ont l'affaire!

Jeep et Eagle est une fois de plus le leader de l'industrie!

*Offres mutuellement exclusives et pour usage personnel seulement. Le financement pour un terme maximum de 48 mois est sujet à l'approbation de Chrysler Crédi Canada Ltée. Exemple: 10 000 \$ emprunté à un taux d'intérêt annuel de 3,9%, 5,9% ou 7,9% respectivement pendant 48 mois. Mensualités: 225,34\$, 234,39\$ ou 243,66\$ respectivement. Coût de rachat: 616,32\$, 1 250,72\$ ou 1 695,68\$ respectivement. Montant total à rembourser: 10 816,32\$, 11 250,72\$ ou 11 695,68\$ respectivement. Le loi exige de tenir compte des remises, non prises de 500,00\$, 750,00\$, 1 000,00\$ ou 1 500,00\$, en recalculant le coût de l'emprunt, exprimé en dollars et en pourcentage, comme suit: 1 816,32\$, 2 750,72\$, 2 195,68\$ ou 2 445,68\$ et 9,32%, 14,49%, 10,59% ou 12,02% par année. En vigueur du 20 janvier 1992 jusqu'à ce que Chrysler Canada Ltée y mette fin. Les véhicules loués au détail ont droit à la remise seulement. Valable pour les véhicules en stock chez le concessionnaire seulement. Ces offres annulent et remplacent toutes autres offres et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre précédente. Transport, immatriculation, taxes, assurance, entretien et tous autres frais applicables en sus. Voir un concessionnaire pour les détails.

Réintégration d'un ouvrier chez Hyundai

En Corée, des employés de la compagnie manifestent pour de meilleurs salaires

PIERRE GINGRAS

La décision arbitrale obligeant la compagnie Hyundai de Bromont à réintégrer Guy Cormier, un employé reconnu pour son militantisme syndical, ne pourra qu'accélérer le processus de syndicalisation de l'usine de Bromont, a fait valoir hier le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA).

Technicien à l'atelier de peinture, M. Cormier avait été congédié par Hyundai le 23 août 1990, notamment pour avoir refusé d'accomplir sa tâche de travail. Les arguments invoqués par la compagnie ont cependant été rejetés par le commissaire au travail J. Marcel Lorrain.

La décision oblige Hyundai à verser au plaignant l'équivalent de son salaire depuis la date du congédiement. Au printemps dernier, un autre militant syndical,

Clément Dumais avait aussi repris son service à l'usine après son congédiement.

Seul non syndiqué

Selon le porte-parole des TCA, Luc Desnoyers, la décision arbitrale reconnaît implicitement le droit à la syndicalisation chez Hyundai. Le constructeur coréen qui compte environ 600 personnes à son usine de Bromont est le seul fabricant d'automobiles au Québec dont les employés ne sont pas syndiqués.

M. Desnoyers fait valoir que la réintégration de Guy Cormier devrait inspirer la confiance des employés envers le syndicat. Les TCA assurent que depuis près de deux ans, il ne manque qu'un petit nombre d'adhésions pour déposer officiellement une demande d'accréditation syndicale.

Chez les TCA, on soutient toujours que la syndicalisation de

Hyundai est inévitable. «Ce n'est qu'une question de temps, affirme M. Desnoyers. Chez Pratt et Whitney, il nous a fallu dix ans d'effort. Voilà près de deux ans que la campagne de syndicalisation est amorcée à Bromont. Nous attendrons le but fixé au cours des mois qui viennent, dans un an ou deux, tout au plus».

La bataille continue en Corée

Si le climat à l'usine de Bromont n'est pas à la confrontation, ce n'est pas le cas à Ulsan, en Corée du Sud où 300 ouvriers de Hyundai ont participé hier à des émeutes en lançant des cocktails Molotov et des pierres aux agents de police.

Selon des témoins, les policiers en tenue de combat ont dispersés les manifestants à l'aide de gaz lacrymogènes.

Ailleurs, dans la ville, une au-

tre manifestation ouvrière a donné lieu à 30 arrestations.

Mardi, après plusieurs jours d'occupation, 3000 employés d'Hyundai avaient quitté l'usine d'Ulsan, la plus grande du genre en Corée du Sud. Les travailleurs en grève réclament de meilleures conditions de travail et des hausses de salaires en faisant valoir que la compagnie avait réalisé des profits exceptionnels en 1991.

Le gouvernement a mentionné pour sa part qu'il réduira les revendications excessives des employés et qu'il sévira contre le travail illégal. Le complexe industriel de Hyundai à Ulsan compte 30 000 employés et il exporte normalement 20 000 voitures par mois. La moitié des ouvriers ont participé à la grève.

Les belles **TUILES CERAMIQUE** importées d'Italie

PROMOTION SPECIALE
NOUS PAYONS LES TAXES DE 7% ET 8%
présentation de ce coupon indispensable

DES CENTAINES DE JOLIS MODELES
pour murs et planchers
.98 à 2.25 le pi car.
(valeur 1.50 à 4.75)

- COLLECTION SUPERBE de plus de 2 000 modèles disponibles immédiatement
- LIGNES EXCLUSIVES de 1.95 à 3.50
- PLANCHERS MONOCUISSON, inusables, choix immense: 1.25 à 2.45 le pi car.
- LIQUIDATION continue de spéciaux

CONSEILS D'INSTALLATION GRATUITS
• Nous avons conseillé des milliers de clients et tous ont parfaitement réussi.

SERVICE D'INSTALLATION COMPÉTENT
pour nos clients

Centre-ouest
8984, boul. L'ACADIE
(face au centre d'achats Rockland)
389-8419
Heures: Lun. à mer.: 9h à 18h; jeu.-ven.: 9h à 21h. Samedi ouvert toute la journée.

Est
4930, MÉTROPOLITAIN Est
(Cité sud, juste à l'est de Visa)
593-9604
Financement au 6400 Serabien - L.P. 2-01

ACHETEZ vos tuiles céramiques directement chez CERDEC

Des itinérants auront de l'aide pour «rencontrer l'ouvrage» et s'en sortir

FRANÇOIS FOREST

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), né pendant les Jeux olympiques des suites de l'éviction des sans-abri et des ex-psychiatrisés qui débambulaient alors à Montréal, vient de se voir demander par le Conseil des itinérants d'accorder la priorité au marché du travail comme méthode de s'en sortir.

Réunis en colloque par le RAPSIM, des gens qui se définissent comme personnes seules ou itinérants, insistent pour que le réseau les aide à mettre sur pied des coopératives qui leur permettraient de «rencontrer l'ouvrage», pour la première fois dans leur vie pour la plupart.

Les itinérants ont en majorité été aux prises avec des problèmes psychiatriques liés à une consommation excessive d'alcool ou de drogue. Ils ont sou-

vent eu maille à partir avec la justice. Ces expériences les ont coupés du marché du travail. Aussi voient-ils difficilement le jour où ce marché leur permettra de travailler à leur rythme.

Selon le RAPSIM, les programmes paritaires de réinsertion actuels ne tiennent pas suffisamment compte de la capacité de travail des itinérants. On proposerait souvent de trop longues heures à des gens pas encore aptes à performer sur une aussi longue période. Au surplus, l'aide psychosociale est limitée, ce qui entraîne ou bien l'abandon de l'emploi ou bien un manque de confiance pour s'y engager.

Hier dans un atelier sur l'emploi, Jacques Tremblay, travailleur communautaire de l'agglomération de Toronto, est venu expliquer comment les itinérants de la capitale ontarienne ont pris sur eux de s'en sortir en formant des compagnies sans but lucratif dans la livraison du courrier, dans l'entretien ména-

ger et dans la restauration.

Les itinérants ont développé leur propre clientèle, confié provisoirement (le temps pour eux d'apprendre) des tâches de gestion à des personnes de l'extérieur et réussi, en dépit des chicanes et tempêtes internes, à retenir dans leurs coopératives 70 p.cent de ceux qui y étaient entrés.

«Tout le monde peut quitter pour améliorer son sort ailleurs, explique Tremblay, mais tout le monde peut y revenir aussi.» Il précise que les petits entrepreneurs ontariens n'hésitent pas à faire appel à leurs services.

Cette prise en main permet à l'heure actuelle à 10 p.cent des itinérants de Toronto d'envisager l'avenir autrement que sur le trottoir ou dans des ateliers protégés où le travail est peu motivant et peu valorisant. Les itinérants de Montréal, intéressés par de tels projets, comptent sur le RAPSIM pour les aider à les mettre sur pied.

Nationair: pas question que Dominique Michel participe au boycott de la FTQ

Dominique Michel n'a pas l'intention de s'immiscer de quelconque façon que ce soit dans le conflit qui oppose Nationair à ses agents de bord, a fait valoir hier son agent, Jean-Claude Lespérance.

«Madame Michel est une artiste et elle estime ne pas avoir la compétence pour porter un jugement dans ce conflit, a-t-il mentionné à La Presse. Elle déplore néanmoins la situation actuelle».

Au début de la semaine, lors de

l'annonce du boycott de Nationair par la FTQ, le président de la centrale syndicale, Fernand Daoust, avait mentionné qu'il voulait sensibiliser le public à l'intransigeance de la compagnie à l'égard de ses employés en grève.

Il avait aussi indiqué qu'il tenterait de convaincre Dominique Michel de cesser la publicité pour la compagnie. En entrevue, M. Daoust avait confié que l'artiste

avait déjà déclaré être sensible aux causes justes et qu'il espérait pouvoir obtenir sa collaboration au boycott.

Hier, à la FTQ, on n'avait pas encore réussi à joindre Mme Michel.

M. Lespérance a souligné d'autre part que le contrat liant Dominique Michel à l'agence de publicité de Nationair avait été signé avant que ne débute le conflit.

TEMPS LIMITÉ!

GRANDE VENTE

LIQUIDATION

PAS DE T.P.S. ET PAS DE T.V.Q.

SUR INVENTAIRE DE TAPIS

ÉPARGNEZ JUSQU'À 70%

RÉSISTACHE
CERTIFIÉ PAR DU PONT

Douglas & Desjardins

à ville St-Laurent
3856 CÔTE VERTU
VILLE ST-LAURENT
336-1234

à Laval
420 BOUL. LAURENTIDES
PONT VIAU, LAVAL
668-4206

SOLDE DE FAILLITE D'INGRID

Jusqu'à **80%** de rabais sur tout le stock en magasin

Après 45 ans d'activités, Ingrid ferme ses portes pour toujours. Le magasin a été autorisé à liquider la totalité de son stock.

Profitez de cette occasion très exceptionnelle et économisez sur les vêtements mode de vos couturiers préférés.

Ingrid

L'ART DE BIEN S'HABILLER

Heures d'ouverture:
Du lun. au mer. 9 h à 18 h
Le jeudi: 9 h à 21 h
Le samedi: 9 h à 17 h



Toutes les ventes sont fermes.
2346, ch. Lucerne, Mont-Royal
Centre commercial V.M.R. - 738-1688

Vanity Fair Eaton



Un nom sur lequel vous pouvez vous fier... synonyme de magnifiques dessous de qualité d'un fabricant canadien renommé.

Des atours des plus gracieux, en polyester qui résiste à l'électricité statique, et superbement garnis de dentelle. Blanc ou noir.

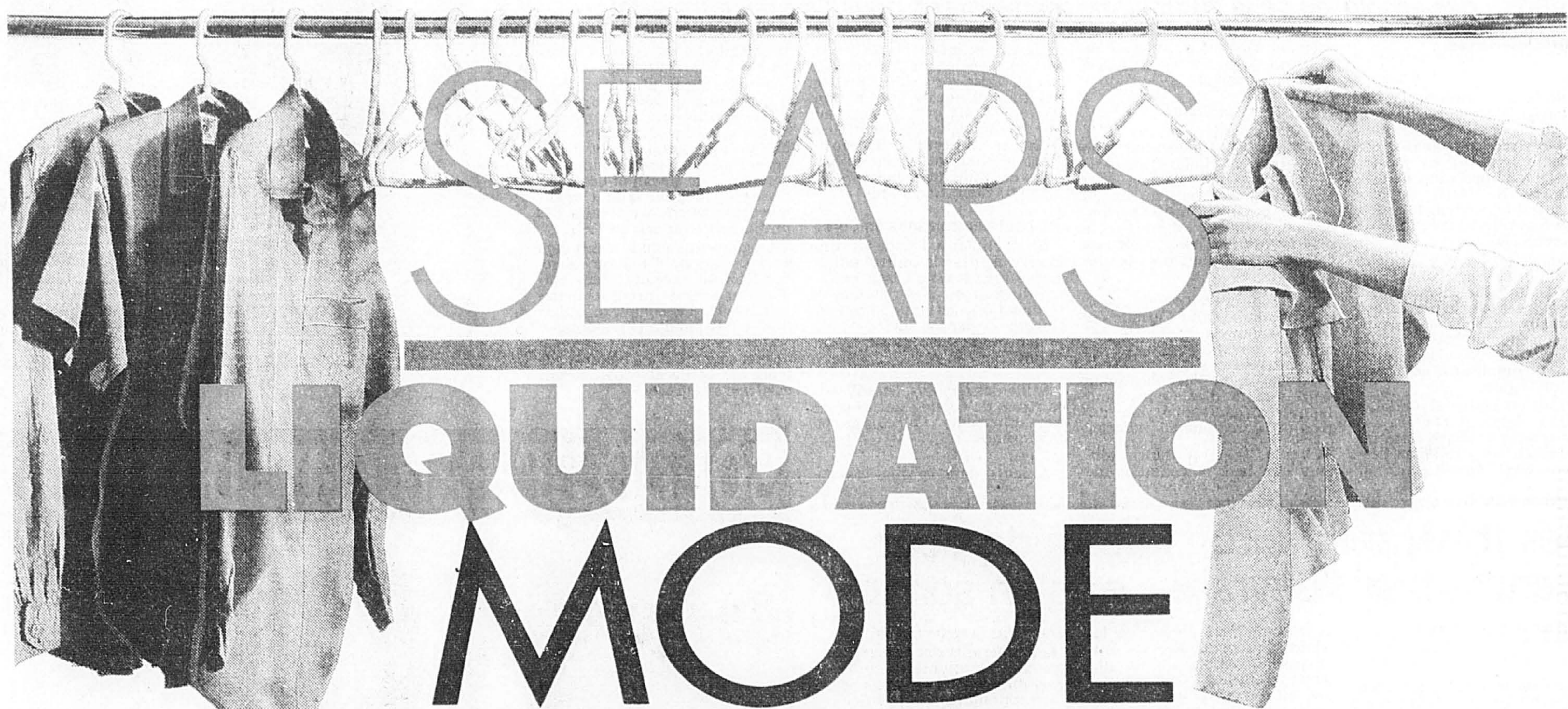
1. Camisole à bretelles réglables. Tailles: 34, 36, 38, 40.
 2. Jupons. Tailles: petite, moyenne, grande; longueurs: 25, 27 ou 29 po.
- Au choix,

12.99
TOUS LES JOURS

Vendus à ou par tous les magasins Eaton. Rayon de la lingerie, 609. Venez ou composez: 284-8484



EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas



PLUSIEURS AUTRES OFFRES SPÉCIALES EN MAGASIN!

Offres en vigueur dès maintenant et jusqu'à épuisement des stocks.

Sélection de hauts et pantalons pour femmes et jeunes filles.

Ch. **9⁹⁹**
et **14⁹⁹**

Chemises de nuit courtes pour femmes. Polyester et coton.

Ch. **9⁹⁹**

Rabais 50%. Tous les appareils électriques fin de série pour soins personnels: rase-pull, rasoir pour femmes, ens. de fer à friser.

Rabais additionnel de 25% sur pantalons habillés à prix déjà réduits pour hommes. Maintenant 19,99\$-24,99\$-29,99\$.

Ch. **14⁹⁹-18⁷⁴-22⁴⁹**

Vestes de ski variées pour femmes.

Ch. **39⁹⁹**

Robes de chambre en tissu Borg^{MD} pour femmes.

Ch. **14⁹⁹**

Rabais 50%. Sélection de bijoux mode. Marchandise à prix ord. ou déjà réduits.

Rabais additionnel de 25% sur pantalons sport à prix déjà réduits pour hommes. Maintenant 14,99\$-19,99\$-24,99\$-29,99\$.

Ch. **11²⁴-14⁹⁹**
-18⁷⁴-22⁴⁹

Sélection de blousons d'hiver pour femmes.

Ch. **59⁹⁹**

Chemises de nuit en nylon broissé et flanellette pour femmes.

Ch. **7⁹⁹**

Rabais additionnel de 5\$ sur activêtements à prix déjà réduits à 9,99\$ et plus pour filles et garçons. Tailles 8-16.

Rabais de 50% sur toute notre sélection de bottes à prix ord. pour femmes et enfants.

Manteaux longs pour femmes. Tissus variés.

Ch. **79⁹⁹**

Rabais additionnel de 30% sur tous nos parkas à prix déjà réduits pour filles et garçons. Tailles 4-16.

Rabais de 40% sur toute notre sélection de bottes à prix ord. et déjà réduits pour hommes.

Sélection de sous-vêtements pour femmes.

Ch. **4⁹⁹-9⁹⁹**

Rabais additionnel de 30% sur tous les articles en lainage à prix déjà réduits pour femmes: gants, moufles et chapeaux pour l'hiver.

Rabais additionnel de 25% sur les blousons en cuir à prix déjà réduits pour hommes. Maintenant 149,99\$ à 249,99\$.

Ch. **112⁴⁹** à **187⁴⁹**

ET N'OUBLIEZ PAS!

POINTS CHAUDS DU SAMEDI CHEZ SEARS

Soyez à l'affût d'offres pétillantes...
surveillez les "Points chauds" rouges affichés dans tout le magasin
samedi le 25 janvier 1992

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770.

Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.